

# OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes  
et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg

OAI ©03/2025 • [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

## Invitation

15 mai 2025 à l'European  
Convention Center Luxembourg  
(Kirchberg)

9:00 – 17:00  
Premier colloque commun des  
associations européennes  
représentatives des architectes  
et des ingénieurs-conseils  
CAE, EFCA, ECEC, OAI  
«Architects + Engineers:  
Partnership for resilient design»  
Inscription: [oai.lu/conferencelux](http://oai.lu/conferencelux)

À partir de 19:00  
35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI et du  
CAE / Inscription: [oai.lu/35](http://oai.lu/35)

# N°8

Mars 2025

# Impressum

## OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

### Éditeur

publié par l'OAI (Ordre  
des Architectes et  
des Ingénieurs-Conseils).

### Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

[www.maisonmoderne.com](http://www.maisonmoderne.com)

Maison Moderne est utilisée  
sous licence par MM publishing  
and Media SA (Luxembourg).

### Conception graphique

Julie Kotulski

### Contribution

Sophie Dubois,  
Sébastien Lambotte

### Coordination

Guillaume Vanoutryve

### Photos

OAI, Maison Moderne

### Photos en couverture

Eva Krins (Maison Moderne)

### Impression

Imprimerie Centrale

### Tirage

3 750 exemplaires

### Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux  
2 000 membres de l'OAI ainsi  
qu'à 1 400 décideurs des secteurs  
public et privé au Luxembourg  
et à l'étranger.

Les magazines et les anciens  
bulletins d'information de  
l'OAI sont consultables dans la  
médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).  
Toute reproduction est autorisée  
sous réserve de citer la source  
Mag OAI8 ([www.oai.lu](http://www.oai.lu)).



[natureOffice.com/LU-319-2H18YDH](http://natureOffice.com/LU-319-2H18YDH)



PRINTED IN  
LUXEMBOURG

# Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici  
Présidente  
Architecte



Patrick Nosbusch  
Vice-Président  
Ingénieur-conseil



Jacques Seywert  
Membre  
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany  
Membre  
Architecte



Mike Dusseldorf  
Membre  
Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter  
Membre  
Architecte



Steve Weyland  
Membre  
Architecte



Pierre Hurt  
Directeur



Yann Jegu  
Directeur-adjoint

## Éditorial Pas de démocratie sans concepteurs indépendants du domaine de la construction!

Les nouvelles technologies de communication, jusqu'alors perçues comme des instruments d'émancipation des citoyens, sont désormais monopolisées par les nouveaux « maîtres du monde », une oligarchie technologique ayant des ambitions politiques voire despotiques.

Le credo dévoyé « l'un ne peut gagner que si l'autre perd » aboutit toujours à une dictature. À la loi du plus fort. Les réels progrès créent de la valeur ajoutée pour nous tous.

La démocratie, tout comme la liberté créatrice des concepteurs, doit être défendue.

Parmi ses nombreux actes rétrogrades et dangereux, le président américain Donald Trump vient de décréter une architecture « traditionnelle et classique » pour les bâtiments publics !

Face à ces inquiétantes dérives, au danger d'une ère de post-vérité, nos sociétés ont besoin en ces temps troublés du secours de professionnels dotés d'une véritable éthique et soucieux de l'intérêt général : c'est-à-dire de journalistes, de juges, d'avocats, d'architectes, d'ingénieurs...

L'architecte conçoit des bâtiments selon sa vision et les attentes du client, mais également de l'utilisateur, sans perdre de vue la sauvegarde de l'intérêt général, qui doit être sa boussole.

Cette indépendance du concepteur ne l'exonère bien entendu nullement de la critique, voire de se remettre en question, en dialogue avec une véritable participation citoyenne pour affermir nos valeurs communes.

Le débat ouvert et critique sur l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme est essentiel pour nourrir le processus de conception de nouveaux projets.

Une lecture intelligente d'un ouvrage ne doit toutefois pas se figer à son inauguration. Les œuvres de construction doivent vivre pour être jugées, sur un temps plus long, à leur juste valeur.

Dans notre monde en rapide évolution, la conception dans le domaine de construction a un impact majeur sur la protection de la planète et de sa population.

Jamais l'architecture et l'ingénierie n'ont été dans un rapport aussi immédiat aux enjeux contemporains.

C'est pourquoi la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, en appelle à un « Nouveau Bauhaus européen ».

L'architecture et l'ingénierie d'aujourd'hui doivent être innovatives, écologiques, inclusives, flexibles, numériques et résilientes.

Ces défis exigent une adaptation constante et une approche interdisciplinaire, dans le respect de l'indépendance professionnelle des architectes et des ingénieurs-conseils, de leur diversité et de leurs talents.



Pierre Hurt  
Directeur OAI

# Sommaire

## Dossier du mois

06

Future loi OAI : indépendance professionnelle

## La Vie de l'Ordre

10

«Réinventer la construction en bois»; Un événement avec records et visions



## Trois questions

32

de Pierre Hurt à Patrick Nosbusch

## Le baromètre du secteur

34

Stabilisation à un niveau très bas du volume des projets de construction en étude!

## La parole à

36

Claude Meisch, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire

Michelle Friederici, Présidente de l'OAI

Patrick Nosbusch, Vice-Président de l'OAI



## Cycle de formation OAI

43

## Tribune libre

44

Klima-Agence: accompagner les architectes et ingénieurs-conseils dans la transition énergétique et climatique

## #YoungPlannersOAI

47

## Espaces d'une vie

48

Entretien avec Isabelle Van Driessche

Esquisse du site du Plateau de Kirchberg faite en 1982 dans le cadre de son mémoire de diplôme d'architecture « Réhabilitation du Plateau Kirchberg »



---

<b>Jurisprudence</b>	52
La péremption de l'autorisation de bâtir	

---

<b>Assurance</b>	54
Utilisation de matériaux durables ou réemploi sur les chantiers les impacts sur les assurances	

---

<b>BIM</b>	56
Les EIR: des exigences claires pour un processus BIM efficace	

---

<b>MOAI</b>	58
Liste des interfaces	

---

<b>Urban sketchers Luxembourg</b>	60
-----------------------------------	----

---

<b>Concours et résultats</b>	62
Prix Éléance énergétique: pour une intégration esthétique des technologies de la transition énergétique	



Projet réalisé sur un nouveau  
bâtiment: Maison unifamiliale,  
FAT Architects

<b>Mon projet préféré</b>	66
Crèche de Roodt-sur-Syre par Emile Eicher, Président du Syvicol	



---

<b>Actualités du LUCA</b>	68
---------------------------	----

---

<b>Agenda OAI</b>	69
-------------------	----

---

Suite à l'étude par l'OAI des amendements parlementaires publiés le 14 juin 2024 sur le projet de loi n°7932 portant sur l'OAI et ses professions libérales, l'OAI a émis le 1<sup>er</sup> août 2024 un avis complémentaire et a entrepris de nombreuses actions en vue d'expliquer sa position, notamment en ce qui concerne les modifications essentielles à apporter au texte avec l'objectif de garantir l'indépendance professionnelle des professions OAI.

# Future loi OAI : indépendance professionnelle

L'indépendance professionnelle des membres OAI est une garantie pour préserver un conseil sans conflit d'intérêts, au profit d'un cadre de vie durable et résilient!

À l'examen du projet de loi dans sa teneur actuelle, L'OAI considère favorablement plusieurs aspects de la future loi destinée à remplacer la loi éprouvée du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il subsiste toutefois des sujets de préoccupation majeurs. Des points qui risquent de bloquer son application sur le terrain doivent donc être précisés voire revus. L'OAI ne saurait l'approuver en l'état, sans résolution de ses déficiences notamment en ce qui concerne la garantie de l'indépendance professionnelle, alors que :

1. Le principe de l'indépendance professionnelle n'est même pas consacré par la loi en projet, au contraire de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat qui dispose (art. 1<sup>er</sup>) que « la profession d'avocat est une profession libérale et indépendante ». Le terme « d'indépendance professionnelle » (figurant dans la loi actuelle) <sup>1</sup> n'apparaît plus, alors qu'il s'agit de la valeur cardinale des « professions libérales » en cause, seconde notion clé reléguée au seul intitulé de la loi.

Suivant le rapport de la Commission du 21 mars 2024, « Monsieur le Ministre précise que les auteurs du projet de loi ont choisi d'aligner cette future loi concernant les professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire à celle régissant la profession d'avocat ». <sup>2</sup> Un tel « alignement » ne peut se faire en escamotant le plus essentiel...

Nous demandons instamment l'ajout dans le texte d'une disposition qui consacre expressément le principe de l'indépendance professionnelle. Ce principe essentiel ne peut se réduire à un inventaire d'activités incompatibles (article 5 nouveau). Dans le cadre de l'exercice régulier de sa profession d'architecte d'intérêt public <sup>3</sup>, ou d'une autre « Professions OAI », le professionnel libéral doit être indépendant et se montrer soucieux, au-delà des intérêts immédiats de son client, de l'intérêt général <sup>4</sup>.

2. L'intégrité du capital social (au moins 51 % des titres et droits de vote) des personnes morales exerçant une « profession de l'Ordre » n'est nullement garantie, en contradiction avec l'objectif poursuivi.



Pierre Hurt,  
Directeur



Nous insistons sur le fait qu'il n'est pas suffisant de prévoir (à l'article 6 nouveau) qu'au moins la majorité (51%) des titres et des droits de vote soit détenue par des personnes «ayant les qualifications professionnelles requises».

Le capital social doit être au moins majoritairement détenu par les professionnels exerçant, véritablement et sous leur responsabilité, l'une des professions de l'Ordre, et qui sont ainsi détenteurs d'une autorisation d'établissement à cette fin. Cette condition n'est pourtant pas spécifiée, cette carence ayant été épinglée par le Conseil d'État dans son avis <sup>5</sup>.

Un avocat de renom récemment consulté, ancien bâtonnier, a fait remarquer par analogie : «C'est comme si des diplômés en droit pouvaient détenir et être actionnaires de sociétés d'avocats, sans même être avocats à la Cour, ni être inscrits au Barreau». Les lacunes du texte du projet de loi sont également criantes par comparaison avec les lois française et belge en la matière :

3. L'absence de disposition pour garantir également l'intégrité

Texte du projet de loi OAI, art. 6 nouveau

«La majorité absolue des titres et des droits de vote attachés aux titres soit détenue par des personnes physiques ayant les qualifications professionnelles requises pour exercer cette profession de l'Ordre ou par une personne morale qui remplit cette condition.»

Loi belge

Loi modifiée du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte <sup>6</sup>.

«Plus de cinquante pour cent des parts ou actions et des droits de vote sont détenus par des personnes physiques autorisées à exercer la profession d'architecte et inscrites à un des tableaux de l'Ordre des architectes(...) <sup>7</sup>.»

Loi française

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture (art.13) <sup>8</sup>.

«Plus de la moitié du capital social et des droits de vote doit être détenue par :

- a) Un ou plusieurs architectes personnes physiques (...) établies (...) et exerçant légalement la profession d'architecte dans les conditions définies (...)
- b) Des sociétés d'architecture ou des personnes morales établies (...) dont plus de la moitié du capital et des droits de vote est détenue par des personnes qualifiées (...) et exerçant légalement la profession d'architecte.»

du capital social (49% des titres) pouvant être détenu par des personnes étrangères aux professions de l'Ordre. À défaut de dispositions écartant les conflits d'intérêts, le texte actuel permettrait à des entreprises de construction, vendeurs de matériaux ou promoteurs, de détenir des participations dans des « sociétés OAI »! Il s'agit d'un risque systémique réel.

4. Autres carences et lacunes du projet de loi. L'OAI se rapporte également à son avis et avis complémentaire. L'inflexion mise sur les préoccupations majeures exprimées ci-avant (aux points 1), 2) et 3) s'entend sans préjudice et sans renonciation aux critiques et propositions d'amendements formulées par l'Ordre au sujet des autres articles du projet de loi en cause.

Publié le 1<sup>er</sup> août 2024, l'avis complémentaire fait suite à un premier avis critique de l'OAI, daté du 9 février 2022. Vu la complexité de la question essentielle de l'indépendance professionnelle pour éviter des conflits d'intérêts, l'OAI a complété le 27 août 2024 cet avis par un tableau récapitulatif présentant la version actuelle du projet n°7932 de nouvelle loi OAI sur ses aspects et les propositions OAI.

Il propose d'appréhender de manière graphique les éléments détaillés dans notre avis complémentaire.

L'OAI a transmis son avis complémentaire au Ministre de l'Économie Lex Delles le 1<sup>er</sup> août 2024 avec une demande d'entrevue afin d'en présenter les points saillants. Les services du Ministère ont confirmé la bonne réception de cet avis, tout en indiquant que le projet est à présent en discussion au sein de la Commission parlementaire de l'Économie, dont la présidence est assurée par la députée Carole Hartmann, qui est également rapporteur de ce projet de loi.

Des entrevues OAI avec les différents partis de la présente et de l'ancienne coalition, sous laquelle le projet de loi a été initié, ont été organisées afin de leur présenter la position de l'OAI :

- LSAP le 28 août 2024 : Michelle Friederici, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt ont rencontré les députés Paulette Lenert, Taina Bofferding, Franz Fayot et Georges Engel.
- DP le 23 octobre 2024 : Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont rencontré les députés Carole Hartmann, Guy Arendt et André Bauler.

— déi gréng le 5 novembre 2024 : Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont rencontré la députée Joëlle Welfring et l'attaché parlementaire Fabricio Costa.

— CSV le 7 novembre 2024 : Michelle Friederici, Jacques Seywert et Pierre Hurt ont rencontré les députés Octavie Modert, Stéphanie Weydert, Diane Adehm et Jeff Boonen, et le conseiller politique Henri Wagener.

Lors de ces échanges très constructifs, les préoccupations de l'OAI ont été partagées par les députés rencontrés, et il est envisagé de se concerter après la publication du 2<sup>e</sup> avis du Conseil d'État, prévue début 2025.

Certaines considérations du 2<sup>e</sup> avis de la Chambre des Métiers (CDM) publié le 9 septembre 2024, notamment en ce qui concerne la détention du capital des bureaux membres OAI, ont soulevé quelques interrogations.

fig. 1  
Forum Da Vinci,  
Siège OAI





Il a été précisé lors d'un échange OAI avec la CDM le 25 septembre 2024, que l'intention de la CDM n'est pas de revendiquer que des entrepreneurs de construction pourraient être actionnaires de sociétés exerçant des « Professions OAI ». Sur le fond, le positionnement de la CDM n'a pas varié sur cette question, étant rappelé la convergence de vue exprimée lors du précédent projet de loi n° 6795 (portant modification de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil) en faveur de la préservation de l'indépendance professionnelle des architectes, des ingénieurs-conseils et autres professions de l'Ordre.

Suite à une demande officielle de l'OAI (courriers OAI du 27 septembre 2024 et du 29 octobre 2024), un courrier a été adressé le 13 novembre 2024 par la CDM à la Commission parlementaire saisie de ce projet de loi pour clarifier ce point. Un courrier OAI, soulignant le soutien de la CDM sur cet aspect important de la détention du capital, a été adressé à la Commission parlementaire le 18 novembre 2024.

En parallèle, l'OAI a présenté son avis complémentaire au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats Me Albert Moro le 4 octobre 2024, vu les répercussions que pourraient avoir une adoption en l'état sur les autres professions libérales. L'Ordre des Avocats partage les préoccupations de l'OAI en la matière.

L'avis complémentaire OAI a également été présenté le 27 septembre 2024 et le 14 novembre 2024 à la Chambre de Commerce. L'avis complémentaire de la Chambre de Commerce, qui a été publié le 13 janvier 2025, soutient largement la position de l'OAI.

Le nouvel avis du Conseil d'État est attendu dans les prochaines semaines et les concertations seront relancées afin d'améliorer encore le texte du projet de loi.

1 Voir article 2 de l'actuelle loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil : « La profession d'architecte ou d'ingénieur-conseil est incompatible avec toute activité de nature à porter atteinte à l'indépendance professionnelle de son titulaire. Celui-ci ne peut occuper un emploi salarié que sous réserve des dispositions de l'article 3 ».

2 PV. de la Commission du 21 mars 2024:



3 Cf. notamment Cour de Justice (CJUE), 04 juillet 2019, affaire C-377/17.

4 Ainsi le règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils prévoit (art. 12) que : « Lorsque le client-maître de l'ouvrage fait construire un bien en vue de le vendre ou d'en céder la jouissance, l'architecte et l'ingénieur-conseil doivent veiller aux intérêts du client dans les limites de la sauvegarde de l'intérêt public et des intérêts légitimes des utilisateurs ou des futurs acquéreurs. ».

5 Cf. avis du Conseil d'État du 22 décembre 2023 (page 5) : Le Conseil d'État note encore que la disposition sous examen se contente d'exiger la « détention des qualifications professionnelles requises » et que l'article 10, point 3°, du projet prévoit une obligation d'inscription à l'Ordre uniquement à l'égard des « associés [...] qui exercent une profession de l'Ordre ». Une société d'architectes pourrait donc compter parmi ses actionnaires un architecte travaillant pour l'État ou une commune. Si telle n'est pas l'intention des auteurs de la loi en projet, il conviendra d'adapter l'article sous analyse ».

6 Cf. Loi belge du 3 mai 2024 modifiant la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes :



7 Il est observé que la nouvelle loi belge du 3 mai 2024 a visé à répondre à des observations de la Commission européenne et a été adopté après examen de proportionnalité :



8 Cf. Loi française du 3 janvier 1977 sur l'architecture :



#### PLUS D'INFORMATIONS

Les avis de l'OAI sont publiés dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

L'OAI sur tous les fronts : retour sur la période (septembre 2024 à février 2025) bien remplie par l'assemblée générale OAI, les concertations avec les instances publiques, la participation au processus législatif, les activités culturelles et de sensibilisation auprès des jeunes...

# La Vie de l'Ordre

2  
0  
2  
5



07.02.2025  
Concertation

## Administration des Ponts et Chaussées

L'Administration des Ponts et Chaussées, représentée par son Directeur Roland Fox, ses Directeurs adjoints Gilles Didier et Paul Mangen, et de Frédéric De Oliveira, Chef de la Division des Ouvrages d'art, a reçu le 7 février 2025 une délégation de l'OAI composée de Patrick Nosbusch, Jacques Seywert et Joël Thys, membres du groupe de travail OAI ad hoc, et de Pierre Hurt.

Au cours d'un échange très constructif, la collaboration des membres OAI avec les différents services de l'Administration des Ponts et Chaussées, les procédures d'attribution des missions aux membres OAI et les relations contractuelles ont été discutées, et des réunions pour approfondir ces thèmes ont été planifiées.



06.02.2025  
Manifestation

## Een Dag als Architekt:in an Ingenieur:in

Ces journées de sensibilisation aux professions d'architecte et d'ingénieurs-conseils connaissent un engouement certain : 80 élèves le 20 janvier 2025 au Lycée Michel Rodange à Luxembourg, et 89 élèves le 6 février 2025 au Lycée Classique de Diekirch ont participé à cette initiative visant à éveiller leur intérêt et leur enthousiasme pour ces professions.

Dans ce cadre, les participants ont eu l'opportunité d'approfondir leur compréhension du monde professionnel grâce à divers ateliers et activités pratiques. Sous la direction d'architectes (Corinne Stephany, Birgit Knoch) et d'ingénieurs-conseils expérimentés (Quentin Bebon et Marco Lauth le 20 janvier 2025, et le 6 février 2025 Patrick Nosbuch et Maria Francesca Milano pour le génie civil, et Mike Dusseldorf et Elise Rein pour le génie technique), ils ont découvert les bases du dessin architectural, de la statique et des techniques du bâtiment. En travaillant de manière créative et concrète, notamment par la construction de maquettes de maisons et de ponts, les jeunes ont pu appliquer directement des notions théoriques et réaliser leurs propres structures. Cette approche leur a permis de mieux appréhender les exigences techniques, esthétiques et fonctionnelles de ces professions.

Cette initiative a offert l'opportunité aux élèves d'échanger avec des professionnels qui ont partagé leur quotidien, les défis de leur profession ainsi que leur expériences et réussites. Ils ont ainsi pu explorer les multiples facettes et la richesse de ces professions, tout en prenant conscience du rôle essentiel des architectes et des ingénieurs dans notre société. L'événement a reçu un accueil très positif : les élèves ont apprécié les formats interactifs et les approches concrètes. Nombre d'entre eux se sont déclarés motivés à envisager une carrière dans ces domaines. Cette manifestation a montré l'importance d'éveiller l'intérêt pour les métiers techniques et créatifs dès le plus jeune âge et de rendre les parcours professionnels plus accessibles.



20.01.2025  
Manifestation

## Exposition du Bauhärepräis OAI 2024 à Dudelange

L'exposition Bauhärepräis OAI 2024 reprenant les projets primés est mise à disposition des administrations communales qui souhaitent la présenter.

Première étape : l'Hôtel de Ville de Dudelange (4 place de l'Hôtel de Ville) du 20 janvier au 14 février 2025 !

En cas d'intérêt pour présenter cette exposition, vous pouvez contacter l'OAI par mail ([oi@oi.lu](mailto:oi@oi.lu)).



20.01.2025  
 Manifestation

## « Réinventer la construction en bois » Un événement avec records et visions

L'engouement pour la construction en bois se fait sentir – et ce, à une échelle qui a même surpris les organisateurs. Initialement prévue dans un lieu plus petit, l'événement a dû être déplacé en raison du nombre impressionnant de plus de 300 inscriptions. Le 20 janvier 2025, la salle de la Chambre de Commerce à Kirchberg était comble. Cet intérêt considérable témoigne de l'attention croissante portée à la construction durable et à l'architecture innovante.

Qu'est-ce qui a fait de cette soirée un tel succès ? Était-ce le thème lui-même, de plus en plus prisé dans l'architecture moderne ? Ou bien la qualité exceptionnelle des présentations et la discussion animée de la table ronde qui ont captivé les participants ? Une chose est certaine : l'événement a offert une combinaison inspirante de savoirs, de visions et de débats qui a dépassé toutes les attentes.

### Des présentations inspirantes d'experts renommés

Au début de la soirée, trois présentations impressionnantes ont montré l'étendue et les multiples possibilités offertes par le bois en tant que matériau de construction.

— Jacques Felix-Faure : L'architecte de renom a présenté deux de ses projets phares. Le premier était un refuge de montagne dans les Alpes françaises à plus de 3 000 mètres d'altitude – un exemple frappant de la robustesse et de la résistance du bois même dans des conditions climatiques extrêmes. Le deuxième projet concernait une construction de logements sociaux à Grenoble, presque entièrement réalisée en bois, servant de modèle pour une construction durable et économique.

— Véronique Klimine : Forte de son expérience dans le domaine de l'architecture durable,

elle a illustré les nombreuses possibilités qu'offre le bois. Son intervention a couvert les avantages écologiques, la liberté de conception architecturale et l'importance sociétale des projets en bois.

— Giovanni Bordi : L'architecte a présenté le projet phare luxembourgeois « Skypark » des bureaux BIG et METAFORM, un bâtiment moderne utilisant le bois comme matériau principal. Bordi a abordé à la fois les avantages et les défis de la construction en bois, expliquant comment des techniques innovantes permettent de surmonter ces obstacles.

### Table Ronde : Discussion interactive avec des experts

La deuxième partie de la soirée était consacrée à une table ronde animée par Pierre Hurt.

En plus des intervenants, d'autres experts ont pris part à la discussion, notamment :

- Marco Boly, Directeur ITM
- Laurent Massard (CGDIS), représentant Paul Schroeder, Directeur général CGDIS
- Gilles Scholtus, Conseiller de Gouvernement au ministère de l'Économie
- Michelle Friederici, Présidente OAI
- Laurent Heinen, ingénieur-conseil, expert en sécurité incendie

Un thème central de la discussion portait sur la sécurité dans la construction en bois, un aspect fréquemment remis en question pour les bâtiments de grande hauteur et les bâtiments publics.

Marco Boly a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite avec les pays ayant déjà établi des réglementations réussies pour la construction en bois. Laurent Heinen a expliqué que les nouvelles réglementations luxembourgeoises permettent une ouverture à l'utilisation du bois dans la construction qui était interdite les dernières années pour les projets de moyenne ou grande envergure sans système d'extinction automatique. Des solutions innovantes telles que la prise en compte dans les études performancielles des recherches sur la protection que donne la couche de carbone et l'utilisation d'éléments en bois encapsulés permettent de respecter les exigences en matière de sécurité incendie tout en préservant les avantages esthétiques et écologiques du bois.

Gilles Scholtus a présenté des initiatives telles que le « Wood Cluster »,

qui visent à renforcer le secteur de la construction en bois au Luxembourg. Il a souligné l'importance du soutien étatique pour les matériaux régionaux et durables, tout en mettant en avant les avantages économiques et écologiques des projets en bois.

Michelle Friederici a évoqué la responsabilité sociétale du secteur de l'architecture et l'importance de promouvoir les matériaux durables comme le bois, tout en répondant aux exigences de sécurité et de qualité.

#### Questions du public et discussions animées

Le public a participé activement à la discussion. De nombreuses questions ont couvert un large éventail de sujets, allant des détails techniques aux aspects politiques et économiques. Voici quelques-unes des questions et thèmes les plus intéressants :

1. Quels progrès ont été réalisés dans le développement de matériaux en bois résistants au feu ?

Laurent Heinen a expliqué que les technologies modernes telles que l'encapsulation des éléments en bois ou les revêtements ignifuges, de même que les recherches sur l'autoextinction permettent des avancées considérables. Il a souligné que ces technologies, combinées à des systèmes de sprinklers, assurent un haut niveau de sécurité.

2. Comment la viabilité économique des projets en bois se compare-t-elle aux méthodes de construction conventionnelles ?

Gilles Scholtus a souligné que bien que les coûts initiaux des projets en bois puissent être plus

élevés, ils sont compensés à long terme par des économies d'énergie et des coûts de maintenance réduits. De plus, ces projets favorisent la chaîne de valeur régionale et des chaînes d'approvisionnement durables.

3. Quelles stratégies politiques existent pour promouvoir davantage la construction en bois au Luxembourg ?

Gilles Scholtus et Michelle Friederici ont mentionné diverses initiatives gouvernementales, notamment des programmes de soutien et des ajustements législatifs visant à faciliter l'utilisation du bois en tant que matériau de construction.

4. Quels défis architecturaux posent les constructions en bois de grande hauteur ?

Giovanni Bordi a partagé son expérience avec le projet Skypark, expliquant que des aspects tels que l'isolation acoustique, la capacité portante et la sécurité incendie nécessitent une attention particulière. Grâce à une planification innovante et à des technologies modernes, ces défis peuvent cependant être surmontés.

5. Comment la construction en bois peut-elle contribuer à la lutte contre le changement climatique ?

Véronique Klimine a souligné le rôle du bois en tant que puits de carbone et son impact positif sur le bilan carbone des bâtiments. Elle a insisté sur le fait que l'utilisation du bois peut jouer un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. Existe-t-il des exemples concrets de projets en bois réussis au Luxembourg ?

Outre le projet Skypark, d'autres initiatives locales ont été mentionnées, montrant que le Luxembourg est sur la bonne voie pour établir le bois comme matériau central.

7. Quelles essences de bois devraient être plantées à l'avenir ?

Cette question portait sur le choix des essences adaptées aux conditions climatiques et aux exigences de la construction. Les experts ont souligné que le choix des essences doit être aligné sur les besoins de la construction et les objectifs de préservation de la nature.

8. Quelle est l'importance de la gestion durable des forêts et de son impact sur le bien-être de la société ?

Un participant a souligné que, outre l'utilisation économique des forêts, leur rôle pour le bien-être et la détente de la société →





ne devait pas être négligé. Les experts ont convenu qu'une gestion durable des forêts doit assurer un équilibre entre l'exploitation des ressources et la protection de la nature.

#### Visions pour l'avenir

La soirée a montré que le bois est bien plus qu'un simple matériau de construction – c'est une vision pour une architecture durable et innovante. La résonance de l'événement a prouvé que l'intérêt pour ce sujet reste fort et qu'il a le potentiel de transformer durablement la culture de la construction au Luxembourg.

Ce qui était particulièrement impressionnant, c'était l'interaction entre innovations techniques, considérations écologiques et responsabilité sociétale. Les experts étaient unanimes : la construction en bois n'en est qu'à ses débuts. Avec des travaux de recherche et de développement supplémentaires, des cadres législatifs adaptés et une coopération plus intensive entre architectes, ingénieurs et décideurs politiques, le bois pourrait devenir le matériau central de l'avenir.

Dans ce contexte, le rôle du cluster bois a également été souligné, favorisant une meilleure mise en réseau entre les instituts de recherche, les entreprises du bâtiment et les décideurs politiques. Des coopérations internationales pourraient également aider le Luxembourg à tirer parti des meilleures pratiques à l'étranger et à développer ses propres approches innovantes.

Un autre point d'attention portait sur les initiatives éducatives. Davantage de programmes de formation dans le domaine de la construction durable, y compris la construction en bois, pourraient contribuer à élargir les connaissances spécialisées dans le secteur et à encourager les talents émergents. Les experts ont insisté sur le fait que l'éducation est la clé pour établir une culture de la construction durable à long terme.

#### Conclusion

L'événement « Réinventer la construction en bois » a été un véritable succès, illustrant le potentiel énorme de la construction en bois. Les présentations inspirantes, les discussions animées et les nombreuses questions du public ont montré que l'intérêt pour la construction durable au Luxembourg ne cesse de croître.

Le débat sur la construction en bois est loin d'être clos – il ne fait que commencer.

#### PLUS D'INFORMATIONS

Les présentations proposées par les architectes ainsi qu'une galerie photos de la manifestation sont disponibles à la rubrique « actualités » du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

## Cluster Luxinnovation : matériaux de construction régionaux

Une délégation de Luxinnovation, composée de Claude Hostert, senior advisor SME performance, et Ralf Köhler, Manager du Wood Cluster, a été reçue le 17 janvier 2025 par Mike Dusseldorf, Dave Lefevre, membre du groupe de travail OAI « Énergie et Développement durable » et Birgit Knoch, chargée de missions OAI.

L'opportunité de la mise en place d'un cluster régional pour les matériaux de construction durables et renouvelables, similaire au Wood Cluster, a été discutée sur base de plusieurs projets innovants, notamment l'utilisation du miscanthus, du chanvre et d'autres matériaux biosourcés pour la construction.

La délégation OAI a souligné qu'il est particulièrement important pour les prescripteurs de trouver sur le marché des produits prêts à l'emploi avec des certifications.

L'industrie des matériaux de construction alternatifs devrait donc être particulièrement soutenue dans ce domaine.

## Modification des contrats-types d'architectes et d'ingénieurs-conseils pour le secteur communal

Des versions adaptées des contrats-types d'architecte et d'ingénieurs-conseils (domaines « structures et aménagements extérieurs », « infrastructures et ouvrages d'art » ainsi que « génie technique »), établies en collaboration entre l'OAI et le Syvicol, ont été adressées le 17 décembre 2024 via une circulaire commune Syvicol / OAI aux administrations communales et aux membres de l'OAI.

Préparées lors d'une réunion le 17 octobre 2024 entre une délégation de l'OAI composée de Patrick Nosbusch, Corinne Stephany, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt, et le bureau du Syvicol représenté par le Directeur Gérard Koob, Katarina Ojeda et Vanessa Schmit, ces versions font suite aux engagements pris par l'OAI pour mettre fin aux préoccupations de concurrence dans le dossier de la mise à disposition de ses membres des documents (contrats-types) incluant d'une part, les taux horaires facultatifs en régie et, d'autre part, la méthode de calcul d'honoraires à appliquer lors des marchés publics pour la construction d'ouvrages publics (Décision n°2024-E-01 du 25 mars 2024 ; cf. Mag OAI n° 7), et comportent des améliorations telles que, entre autres, l'introduction de la possibilité de forfaitiser les honoraires.

Ces contrats-types ne constituent que des outils de travail destinés à faciliter votre tâche. Partant, ils n'ont pas de caractère légal ni réglementaire et leur application n'est pas obligatoire. Les parties sont libres de changer le contenu d'un commun

accord – il est alors recommandé de mettre en évidence les modifications – voire d'utiliser leurs propres modèles de contrats.

Ces modifications ont été présentées aux administrations communales et aux membres de l'OAI le 16 janvier 2025 lors d'une visioconférence tenue pour le Syvicol par Emile Eicher, Président, et Gérard Koob, Directeur, et pour l'OAI par Corinne Stephany, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt.

Enfin, une séance d'information conjointe Syvicol / OAI plus détaillée sera organisée courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025 afin de présenter le nouveau contrat-type pour le secteur public (avec prestations détaillées selon la MOAI) à publier comme clause du CRTI-B, la ValueApp qui calcule le nombre d'heures nécessaires pour la réalisation d'un projet en fonction d'un certain nombre de paramètres, et le guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality Based Selection (QBS) en cours de finalisation.

### PLUS D'INFORMATIONS

La visioconférence du 16 janvier 2025 a été enregistrée et le film, ainsi que les contrats-types, peuvent être téléchargés, dans la Documentation OAI de l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



09.01.2025  
Manifestation

## Festival des Cabanes en 2025

Le Service National de la Jeunesse (SNJ), le Luxembourg Urban Garden (LUGA) et l'OAI, ont annoncé le 9 octobre 2024 le lancement du concours de la 5<sup>e</sup> édition du Festival des Cabanes, un concours de construction et de créativité en architecture qui se déroulera dans le cadre de la LUGA 2025 – Luxembourg Urban Garden.

Le concours a pour objectif principal de regrouper des jeunes entre 12 et 26 ans issus de différents milieux autour d'un projet commun et de leur offrir l'opportunité de s'exprimer de manière créative et de vivre ainsi de nouvelles expériences. En outre, il vise à sensibiliser les jeunes à la construction durable, et à leur permettre de découvrir les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Le Festival des Cabanes est placé cette année sur le thème « Rendre visible, l'invisible », invitant les participants à créer un univers enchanté dans le cadre magique des jardins urbains du parc municipal Édouard André.

Lors de la séance d'information du 9 janvier 2025 au Siège OAI à destination des jeunes intéressés, Gary Muller (SNJ), Ann Muller (LUGA) et Pierre Hurt (OAI), ont présenté un tour d'horizon complet du concours.

Les critères de sélection, le budget alloué, les contraintes liées au lieu et aux matériaux, ainsi que le

contenu attendu des dossiers ont été précisés. Des exemples de projets des années précédentes ont été présentés pour inspirer les participants.

Un accent particulier a été mis sur les aspects écologiques, le respect de la nature et la sensibilité environnementale à chaque étape du processus créatif.

La séance s'est conclue par un rappel de la chronologie de l'événement, avec les dates clés à retenir pour mener à bien les projets.

Les groupes inscrits ont eu l'opportunité de rencontrer des membres de l'OAI qui se sont déclarés disposés à les aider dans la conception de leur cabane. Ils ont pu répondre aux questions techniques et les membres organisateurs ont présenté un tour d'horizon complet du concours.

Le Festival des Cabanes s'impose ainsi comme une aventure collective et inspirante, où l'imagination et le savoir-faire se conjuguent pour donner vie à des constructions originales et poétiques.

La date limite pour soumettre les dossiers a été fixée au 21 mars 2025.

### PLUS D'INFORMATIONS

Toutes les informations sur le Festival des Cabanes 2025 et sur les éditions précédentes sont disponibles sur [Cabanes.lu](https://www.cabanes.lu).



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

06.01.2025  
Concertation

## Plans-types pour le cahier des charges « logements abordables »

Une délégation du ministère du Logement, composée de Diane Dupont, Catherine Junio, Annick Rock et Lisa Hoffmann, a présenté le 6 janvier 2025 des projets de plans-types pour le cahier des charges du Ministère pour le développement de logements abordables à une délégation de l'OAI, composée de Jean-Claude Welter et Steve Weyland.

Ces plans-types seront retravaillés par le Ministère et soumis à l'OAI pour approbation.

### À VENIR

Il est prévu d'organiser une séance de présentation de ces documents lundi 28 avril 2025 de 17h à 19h au Siège OAI.



# 2024



10.12.2024  
Manifestation

## Uni.lu : Prix OAI 2024 pour un étudiant méritant d'un master en ingénierie

Le 10 décembre 2024, Patrick Nosbusch a remis ce prix à Maikel Da Rocha Faria, diplômé du Master in Civil Engineering Sciences – Megastructure Engineering with Sustainable Resources (MSCE), pour son remarquable mémoire de fin d'études sur le thème « Numerical and analytical investigation of lateral distortional buckling (LDB) of a build-up cross-section ».

03.12.2024  
Concertation

## Programme de politique architecturale « Baukultur »

Une délégation du ministère de la Culture, composée de Carl Adalsteinsson, Beryl Bruck, Gene Kasel et Claudine Hemmer a reçu le 3 décembre 2024 une délégation de l'OAI composée de Lisi Teisen et Christine Muller, membres du groupe de travail ad hoc, et Pierre Hurt, ainsi qu'une délégation du LUCA composée de Marie Lucas, Présidente, et Maribel Casas, Directrice.

Le lancement des travaux en vue d'une mise à jour du programme de politique architecturale a notamment été discuté.

Le Ministre de la Culture Eric Thill présentera lors du premier colloque des architectes et des ingénieurs-conseils européens le 15 mai 2025 à l'European Convention Center au Kirchberg les propositions de mesures concrètes à mettre en œuvre dans les procédures pour assurer une prise en compte accrue de la qualité.



04.12.2024  
Manifestation

## Journée Mondiale des Sols

L'OAI a participé le 4 décembre 2024 à la 4<sup>e</sup> édition de la journée de conférence sur les sols organisée par l'Administration de l'Environnement (AEV), le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA).

Cet événement vise à sensibiliser aux enjeux de l'artificialisation des sols, un problème majeur au Luxembourg. Ce phénomène entraîne une perte irréversible des sols et de leurs services écosystémiques essentiels. Si l'urbanisation reste nécessaire pour le développement économique et démographique, il est primordial de limiter son impact et de protéger les sols les plus précieux.

L'urbaniste-aménageur Lex Faber, délégué de l'OAI, a proposé une présentation sur l'urbanisme multifonctionnel.

L'ingénieur Thierry Schaack a représenté l'OAI lors de la table ronde sur le rôle des sols dans les projets d'aménagement qui a clôturé la journée.



11.12.2024  
Manifestation

## Uni.lu : Prix OAI 2024 pour deux étudiantes méritantes d'un master en architecture

Lors de la cérémonie de remise des diplômes du 11 décembre 2024, le prix OAI a été remis à Christine Chen et Kristina Shatokhina par Robert Harmsen, doyen de la Faculté des sciences humaines, de l'éducation et des sciences sociales, pour leur mémoire sur le thème « Re-enchanting Ruins. Care, Repair and Magic in the Urban Ruins of Esch-sur-Alzette ».



02.12.2024

Avis

## L'OAI, votre voix dans le processus législatif

L'OAI a transmis aux instances compétentes ses avis sur plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux au cours des derniers mois.

1. Le projet de loi n° 8369 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain prévoit une durée de validité des autorisations de construire de 2 ans à partir de la date de l'autorisation (au lieu d'1 an actuellement), avec une possibilité d'une prorogation du délai de péremption de la date de validité d'1 an (au lieu de 2 prorogations d'1 an chacune actuellement).

Bien que l'OAI se soit positionné dans le cadre de son avis pour que la validité des autorisations de construire émises à ce jour devrait être prolongée d'office de 2 ans, l'OAI s'est félicité que le Gouvernement ait suivi sa position même partiellement.

En effet, l'objectif recherché est de ne pas ralentir inutilement, dans un contexte difficile lié au secteur de la construction, par des procédures administratives (demande écrite

et motivée du bénéficiaire au bourgmestre, voire introduction d'une nouvelle demande d'autorisation de construire) la mise en route de projets dont les travaux n'ont pas pu être entamés de manière significative dans le délai d'un an et ce pour diverses raisons (financement...).

2. L'OAI a avisé le projet de loi n° 8405 modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement ainsi que le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 7 avril 2022 déterminant les mesures d'exécution de la loi du 23 décembre 2016.

Tenant compte de l'ambition de respecter les objectifs du PNEC (Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat) et considérant la crise persistante du logement, le Gouvernement a pour projet d'accentuer 2 des 3 dispositions du régime d'aides financières « Klimabonus Wunnen » introduites

par la loi du 23 décembre 2022 modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 précitée. Ces mesures, à l'attention des ménages, ont pour objet de favoriser et accélérer leurs travaux de rénovation énergétiques, ainsi que leur transition énergétique vers les énergies renouvelables, contribuant par conséquent à la réduction de leur dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

Les 2 éléments principaux du projet de loi sous analyse en faveur des ménages sont les suivants :

- les incitations à remplacer une chaudière existante alimentée par un combustible fossile ou un équipement de chauffage électrique existant, permettant de manière concomitante à améliorer la performance énergétique du système de chauffage par une installation de chauffage mûe par une énergie renouvelable, à savoir une pompe à chaleur, une pompe à chaleur hybride et une chaudière bois seront accentuées: l'augmentation du « bonus de remplacement » passera de 30 à 50%. Cette mesure sera prolongée jusqu'au

31 décembre 2025 (date de la commande).

- les incitations à mener un assainissement énergétique durable seront de même encore plus favorisées avec un supplément de 25 % sur les aides financières « Klimabonus » consenties.

L'OAI a accueilli favorablement ce projet visant à renouveler le régime d'aides en faveur des ménages dédié à la protection de l'environnement et du climat avec le bémol que les installations photovoltaïques seront moins soutenues du fait d'une baisse des prix actuelle des modules.

3. Dans son avis sur le projet de loi n° 8395 relatif à la valorisation des données dans un environnement de confiance et à la mise en œuvre du principe « once only », l'OAI a rappelé que l'intérêt majeur pour ses professions est l'application de ces principes dans les marchés publics. À ce sujet, l'OAI a rappelé la lourdeur de la gestion administrative des participations à des marchés publics.

Le principe de la collecte unique de données doit être un des moyens essentiels de simplifier les différentes procédures et formulaires publics obligatoires pour les soumissionnaires (coffre-fort électronique).

L'OAI a préconisé que la mise en œuvre de cette réforme fasse l'objet de mesures d'accompagnement sur le terrain. Il s'agira d'informer et de former les agents publics étatiques et communaux afin de mettre concrètement en application une politique de gestion administrative conforme au principe « once only ».

4. En ce qui concerne le projet de loi n° 8435 portant modification de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, l'OAI a notamment soulevé les points suivants :
- Dans le cas de fouilles archéologiques préventives, prévision d'une enveloppe financière étatique dédommageant les maîtres d'ouvrages d'un retard pris sur son planning.
  - Réflexion à mener à propos de la mise en place d'un mécanisme couvrant le cas domageable au droit des maîtres d'ouvrage où, du fait que l'INRA n'ayant plus de budget à consacrer et/ou plus de ressources humaines d'expertise archéologique disponibles pour les fouilles, les fouilles

devaient être reportées sur l'année d'après, ou pire plus tard, afin que les travaux puissent être dotés respectivement entrepris.

- Au sujet de l'alinéa de la loi mentionnant que le propriétaire d'un bien immeuble classé comme patrimoine culturel national peut bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, prévision d'une enveloppe financière étatique couvrant les frais d'une telle assistance à maître d'ouvrage. En outre, l'OAI a demandé des éclaircissements à propos de la qualification envisagée pour cet assistant à maître d'ouvrage.
- Dans le cadre du patrimoine mobilier, demande de pondération des critères de classement pour le classement de biens culturels comme patrimoine culturel national.
- Dans le cadre du patrimoine immobilier, clarification de l'applicabilité des critères dans l'objectif de distinguer nettement la catégorie de classement.
- Revalorisation du groupe des biens culturels d'intérêt patrimonial.
- Rôle plus important à jouer de la part des communes en matière de signalement de travaux affectant les biens culturels.

5. L'OAI a avisé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 16 avril 2021 instituant une prime pour la fourniture de services écosystémiques en milieu forestier.

L'OAI a fait remarquer que les grandes propriétés forestières feuillues qui apportent une réelle plus-value à la biodiversité sont celles qui sont le plus fortement pénalisées par les nouvelles règles de calcul du montant annuel attribué.

Dans l'optique de permettre à plus de propriétaires privés de bénéficier d'une aide, l'ouverture de la subvention « Klimabonus Bësch » aux très petites propriétés a été saluée par l'OAI, même si au niveau individuel, elle ne produit que de très modestes effets.

Il semble évident à l'OAI que les demandes supplémentaires pour la prime « Klimabonus Bësch » ne seront pas à la hauteur du montant de la perte subie par les grandes propriétés.

L'impact des modifications au règlement grand-ducal du 16 avril 2021 ne sera donc pas nul et

les aides allouées à la forêt privée seront donc diminuées.

6. Le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature a été avisé.

L'OAI s'est félicité qu'un point d'étape, dans un souci de retour d'expérience, ait été réalisé au sujet des mesures définies jusqu'à présent et qu'une dynamique de développement du catalogue ait cours.

Néanmoins, l'OAI a fait remarquer que certaines mesures sont, à regret, devenues plus complexes en termes d'évaluation suite à leur adaptation (p. ex pour les zones de servitude « urbanisation »).

En outre, il a été déploré qu'aucune mesure contre les espèces envahissantes n'ait été incluse.

#### PLUS D'INFORMATIONS

Ces avis sont publiés dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Avis OAI ».



29.11.2024  
Manifestation

## Symposium « Architecture et Patrimoine » de la Ville d'Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette a inauguré avec succès son tout premier Symposium sur l'Architecture et le Patrimoine à la Kulturfabrik, réunissant plus de 100 participants, entre professionnels du secteur et grand public, pour une journée riche en échanges et en réflexions.

Sous le thème « Architecture et Patrimoine », les débats ont mis en lumière les enjeux de la préservation du passé tout en explorant les possibilités offertes par les innovations futures. Animée par Céline Coubray, rédactrice en chef de Paperjam, la conférence a captivé l'audience autour de la question centrale : « Comment allier héritage et innovation dans le développement urbain ? »

Le programme a été enrichi par des interventions de qualité, notamment de Roland Kuhn, chef d'entreprise de Kuhn S.A., Patrick Sanavia, Directeur de l'INPA, Bernard Reichen, architecte-urbaniste, Henning Stüben, architecte de Urban Agency à Copenhague, Daisy Wagner, ingénieur urbaniste à la Ville d'Esch, Philippe Nathan, architecte et fondateur de 2001, et François Valentiny, architecte de renommée internationale.

Des experts comme Jim Clemes, Günter Zamp Kelp et René Penning ont également partagé leur vision, rejoints par des professionnels comme Sandra Huber (IKO Real Estate), Catherine Medernach (INPA), Jean-Claude Welter (membre du Conseil de l'Ordre), Christian Mosar (Konschthal), Louis Weisgerber (président de la commission des hommes et femmes de métier de la Ville d'Esch), Yannick Kieffer (historien archiviste de la Ville d'Esch) et Yves Biwer (AGORA). Ces échanges ont permis d'aborder des sujets aussi variés que la réaffectation du patrimoine architectural et l'intégration des enjeux environnementaux.

Les conférences et débats ont offert une réflexion approfondie sur l'architecture contemporaine et son avenir. Grâce à une traduction simultanée en français et en allemand, l'événement a accueilli un public diversifié, renforçant ainsi son caractère inclusif.

Cette première édition réussie marque le début d'un rendez-vous bisannuel incontournable, promettant de nouvelles explorations sur des thématiques liées à l'architecture et au patrimoine.



29.11.2024  
Manifestation

## Assemblée générale CAE

Michelle Friederici et Pierre Hurt ont participé le 29 novembre 2024 à l'assemblée générale du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) à Cracovie (Pologne).

Le programme prévisionnel du premier colloque commun des associations européennes représentatives des architectes et des ingénieurs-conseils CAE, EFCA, ECEC, qui aura lieu le 15 mai 2025 à l'European Convention Center Luxembourg dans le cadre du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI et du CAE, a été présenté par Pierre Hurt.

De gauche à droite sur la photo :  
Ruth Schagemann, Présidente CAE  
et Michelle Friederici

27.11.2024  
Concertation

## Performance énergétique des bâtiments

Pascal Worré et Tom Winandy (ministère de l'Économie), Gilles Weimerskirch (FCCE) et Steve Weyland, Julien L'Hoest et Christophe Armbrorst pour l'OAI ont discuté le 27 novembre 2024 de l'adaptation des réseaux de chaleur, de l'intégration des panneaux photovoltaïques, des critères de performance énergétique et de l'utilisation d'outils simplifiés pour le calcul des surfaces d'enveloppe des bâtiments.

Plusieurs problématiques techniques et réglementaires ont été abordées, avec des propositions pour améliorer les processus et clarifier les directives.



22.11.2024  
Manifestation

## Holzbaupreis Eifel 2024

Im Rahmen einer feierlichen Preisverleihung wurden am 22. November 2024 der regionale Holzbaupreis Eifel im Holzkompetenzzentrum Rheinland in Nettersheim verliehen.

Mit 52 Einreichungen war auch die fünfte Ausgabe des Holzbaupreises Eifel ein voller Erfolg. Dabei beeindruckte neben der großen Resonanz nicht nur die durchgehend hohe Qualität der eingereichten Projekte, auch die Breite an unterschiedlichen Themen und Lösungen stach hervor. Eine achtköpfige Fachjury, davon Michelle Friederici, prämierte insgesamt vierzehn herausragende Holzbauprojekte aus verschiedenen Kategorien darunter Wohnbau, Gewerbebau, öffentliche Bauten, Bauen im Bestand und zwei Sonderpreise Flut.

Der Wettbewerb zielt darauf ab, die Vorzüge des Bauens mit Holz hervorzuheben und die Öffentlichkeit für nachhaltige Baupraktiken zu sensibilisieren.

Das Holzkompetenzzentrum Rheinland lobte diesen Wettbewerb zusammen mit dem Klimabündnis Bauen Rheinland-Pfalz und der WFG Ostbelgien VoG Wirtschafts- und Regionalförderung in Kooperation mit dem Netzwerk Wald und Holz Eifel e.V. bereits zum fünften Mal aus. Ausgezeichnet werden herausragende Holzbauten mit Vorbildcharakter.

Das Holzkompetenzzentrum Rheinland ist eine Kooperation zwischen dem Regionalforstamt Hocheifel-Zülpicher Börde des Landesbetriebes Wald und Holz NRW und der Gemeinde Nettersheim. Zudem stellt es eine Schwerpunktaufgabe des Landesbetriebes Wald und Holz.

### WEITERE INFORMATIONEN

Preisträger & Anerkennungen – Holzbaupreis Eifel 2024 unter [holzbaupreis-eifel.de](http://holzbaupreis-eifel.de).



22.11.2024  
Manifestation

## Assemblée générale ECEC

Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont participé le 22 novembre 2024 à l'assemblée générale de l'European Council of Engineers Chambers (ECEC) à Freistadt (Autriche).

À cette occasion, Pierre Hurt a présenté succinctement le programme prévisionnel du premier colloque commun des associations européennes représentatives des architectes et des ingénieurs-conseils CAE, EFCA, ECEC, qui aura lieu le 15 mai 2025 à l'European Convention Center Luxembourg dans le cadre du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI et du CAE.

Lors de cette assemblée générale, l'ingénieur Nina Dražin Lovrec a été élue Présidente de l'ECEC.

13.11.2024  
Concertation

## Prévention des incendies

Lors de cette réunion portant sur la prévention des incendies dans la planification et la construction, les résultats d'un échange précédent entre l'OAI et les bureaux de contrôle ont également été présentés.

L'ITM et la CGDIS prévoient de réviser leurs prescriptions afin d'élargir l'emploi de certains matériaux. Par ailleurs, des formations et des collaborations supplémentaires ont été proposées pour améliorer les pratiques existantes.

Les participants principaux étaient Guy Putz et Jérôme Meyer (pour l'ITM), Laura Lammar et Patrice Jacquet (pour le CGDIS), et Laurent Heinen, Elise Rein, Steve Weyland, Tom Beiler et Birgit Knoch (pour l'OAI).



13.11.2024  
Concertation

## Consultation nationale «Einfach – Séier – Erneierbar»

Cette consultation vise à définir des mesures concrètes afin d'accélérer le développement de l'éolien et du photovoltaïque au Luxembourg tout en simplifiant les procédures administratives.

Annoncée lors du discours sur l'état de la Nation, cette initiative est une priorité pour le gouvernement luxembourgeois dans le cadre de ses engagements pour la transition énergétique et la décarbonation. Cette réunion a permis de rassembler de nombreux acteurs clés qui représentent les acteurs du terrain, parmi lesquels la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la FEDIL, la Fédération des Artisans, le Syvicol et l'OAI, qui était représenté par Michelle Friederici, Mike Dusseldorf, et les ingénieurs Mathias Monzel et Markus Quack.

Dans les mois à venir, cette démarche se poursuivra avec la création d'un groupe de travail présidé par le ministère de l'Économie et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Ce groupe, auquel participent Mike Dusseldorf, Markus Quack et l'ingénieur-paysagiste Perry Arrensdorff, aura pour mission d'explorer et de proposer des solutions concrètes aux grands défis liés au développement des énergies éolienne et photovoltaïque au Luxembourg, dans le but d'accélérer la transition énergétique du pays. À cette fin, il continuera de consulter les autres administrations concernées et parties prenantes. La première réunion a eu lieu le 27 novembre 2024.

### PLUS D'INFORMATIONS



Scannez le QR Code suivant pour accéder au communiqué du ministère d'État, du ministère de l'Économie, du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.



12.11.2024  
Manifestation

## Veranstaltung CNCD “Feuille de Route Construction Bas Carbone”

Am 12. November 2024 trafen sich im Forum da Vinci in Luxemburg über 140 Experten, Interessierte und Vertreter aus Wirtschaft, Planung, Forschung und öffentlichen Institutionen, um gemeinsam zukunftsweisende Ansätze für eine CO<sub>2</sub>-arme Bauweise zu erörtern.

Die Veranstaltung fand im Rahmen der „Feuille de Route Construction Bas Carbone“ statt, organisiert und gesponsort durch den OAI, reiht sich ein in eine Folge von Seminaren, des Wirtschafts- und das Umweltministeriums mit dem CNCD und bot eine Kombination aus interaktiven Workshops und informativen Fachvorträgen. Ziel war es, konkrete Maßnahmen zur Dekarbonisierung der Bauwirtschaft zu identifizieren und zu diskutieren. Das hohe Engagement und die Vielzahl an innovativen Ideen machten die Veranstaltung zu einem bedeutenden Schritt für die Entwicklung nachhaltiger Bauweisen in Luxemburg.

### Vormittag: Interaktive Runden und Workshops

Nach den einleitenden Worten von Vertretern der Organisatoren – der OAI und des CNCD – sowie einer kurzen Vorstellung der Ziele des Seminars und der aktuellen Lage zur CO<sub>2</sub>-Reduktion im Bausektor, startete das Vormittagsprogramm mit einer interaktiven Table Ronde.

Hier kamen über 60 Fachleute aus Architektur, Ingenieurwesen, Stadtplanung, Forschung, öffentlichen Institutionen und Politik zusammen. Ziel war es, in einem offenen Austausch über die Herausforderungen und Potenziale bei der Reduktion von CO<sub>2</sub>-Emissionen in der Bauindustrie zu diskutieren. Ein zentraler Punkt war die Frage, wie Suffizienzstrategien, also der bewusste Verzicht auf Überdimensionierung und Ressourcenverschwendung, in Bauprojekten implementiert werden können.

Diese Diskussionen bereiteten die Teilnehmenden auf die anschließenden Workshops vor.

In acht themenspezifischen Arbeitsgruppen wurden von jedem Experten jeweils drei Themen bearbeitet, darunter die CO<sub>2</sub>-Optimierung im Städtebau, der Einsatz emissionsarmer Materialien und die Entwicklung von Strategien zur Wiederverwendung von Baustoffen. Die Diskussionen zeigten, wie wichtig die Zusammenarbeit verschiedener Akteure ist, um Synergien zu schaffen und innovative Lösungen zu entwickeln. Besonders hervorzuheben war der Austausch zwischen Praktikern und Wissenschaftlern, der zu einer Vielzahl neuer Perspektiven führte.

Die Ergebnisse der Workshops wurden anschließend in einer gemeinsamen Abschlussrunde präsentiert. Dabei kristallisierten sich drei übergeordnete Handlungsfelder heraus: die Notwendigkeit einer stärkeren

Vernetzung und eines regelmäßigen Austauschs zwischen den Akteuren, die Schaffung klarer rechtlicher und finanzieller Rahmenbedingungen sowie die Förderung von Bildungs- und Sensibilisierungsmaßnahmen, um ein breiteres Bewusstsein für die Bedeutung des nachhaltigen Bauens zu schaffen.

#### Nachmittag: Konferenz und praxisnahe Impulse

Nach einer kurzen Pause und einem gemeinsamen Walking Lunch, bei dem die Teilnehmer Gelegenheit hatten, sich in informeller Atmosphäre auszutauschen, begann das Nachmittagsprogramm mit der Konferenz. Zu den bereits anwesenden Fachleuten stießen etwa 80 weitere Gäste, vor allem Mitglieder der OAI, sodass die Teilnehmerzahl auf über 140 anwuchs.

In der Konferenz wurde eine Reihe von Best-Practice-Beispielen und innovativen Ansätzen zur CO<sub>2</sub>-Reduktion in der Bauwirtschaft vorgestellt. Zu den Highlights gehörte die Präsentation einer Materialdatenbank, die es Bauherren ermöglichen soll, gebrauchte Baustoffe effizienter zu nutzen.

Ein spannender Beitrag beleuchtete die Rolle von Planung und Programmation als Schlüsselfaktoren zur Minimierung des CO<sub>2</sub>-Fußabdrucks. Hier wurde aufgezeigt, wie bereits in der frühen Planungsphase eines Projekts durch gezielte Entscheidungen langfristige Emissionen reduziert werden können. Auch das Potenzial digitaler Werkzeuge wie der Designparametrik wurde hervorgehoben,

die es ermöglichen, Materialeinsätze und Bauprozesse effizient zu optimieren.

#### Ergebnisse und Perspektiven

Die Veranstaltung war ein großer Erfolg, sowohl in Bezug auf die Teilnehmerzahl als auch durch die Vielzahl an Themen und Ansätzen, die zur Diskussion standen. Die Ergebnisse der Workshops und Vorträge fließen direkt in die Weiterentwicklung der „Feuille de Route Construction Bas Carbone“ ein. Ziel ist es, eine nachhaltige und klimaschonende Bauwirtschaft in Luxemburg zu fördern. Die Teilnehmer betonten, wie wichtig es sei, die gewonnenen Erkenntnisse nicht nur innerhalb der Fachwelt zu verbreiten, sondern auch einer breiteren Öffentlichkeit zugänglich zu machen.

Die Veranstaltung unterstrich eindrucksvoll, dass die Transformation hin zu einer CO<sub>2</sub>-armen Bauweise nicht nur möglich, sondern auch dringend notwendig ist. Die Zusammenarbeit von Experten, Entscheidern und Praktikern bietet die Chance, innovative Lösungen zu entwickeln und umzusetzen, die einen nachhaltigen Beitrag zur Bekämpfung des Klimawandels leisten können. Mit Blick auf die Zukunft bleibt zu hoffen, dass die in Luxemburg angestoßenen Impulse auch in anderen Regionen Nachahmer finden.





24.10.2024  
Manifestation

fig. 1

## Assemblée générale de l'OAI

Affluence record pour l'assemblée générale de l'OAI qui s'est tenue le 24 octobre 2024 au Lycée Michel Rodange à Luxembourg et à laquelle ont participé près de 200 membres.

Dans son introduction, la Présidente Michelle Friederici a tenu à remercier les membres pour leur confiance, ainsi que les membres du Conseil de l'Ordre, les membres actifs dans les nombreux groupes de travail de l'OAI et le personnel de l'OAI sous la direction de Pierre Hurt pour leur bonne collaboration.

Après la formation du nouveau Gouvernement, l'OAI a rencontré les ministres responsables des domaines touchant plus particulièrement nos professions pour discuter de la situation générale de ces dernières, de la simplification administrative, de l'attribution de nos missions et du cadre contractuel.

Nous avons également abordé la construction durable, l'économie circulaire, la décarbonation et l'importance de proposer une cons-

truction simplifiée (Gebäudetyp E) afin de réduire les ressources et les coûts, sans compromettre la qualité de la construction, selon les principes du Nouveau Bauhaus Européen et du Green and Blue Deal.

Grâce à l'apport de ses membres, l'OAI a remis le 17 mai 2024 au ministère des Affaires intérieures un dossier comprenant 129 propositions de mesures. Il est particulièrement positif qu'une grande partie de ces propositions aient déjà été reprises dans le discours sur l'état de la Nation du Premier ministre Luc Frieden du 11 juin 2024, et dans le paquet de 40 mesures annoncées le 19 juin 2024 par le ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère des Affaires intérieures et le ministère de l'Environnement.

L'OAI continuera bien entendu à participer activement à la mise en œuvre de ces mesures, et nous espérons rendre les procédures plus transparentes et plus pratiques pour nos membres.

Patrick Nosbusch est revenu sur les grands chantiers ouverts par l'OAI. D'une part, l'OAI travaille sur un nouveau contrat-type pour le secteur public, qui décrira nos prestations de manière détaillée selon la MOAI. Il a tenu à remercier les près de 50 membres ayant participé aux 5 groupes de travail et à la commission élargie, qui ont fourni un effort considérable.

L'objectif est de voir ce contrat-type publié comme clause du CRTI-B, et nous avons déjà présenté ce projet à plusieurs interlocuteurs (ministère du Logement, Syvicol...), en comptant sur leur soutien.

L'OAI souhaite également développer avec l'ETH Zürich une ValueApp qui calcule le nombre d'heures nécessaires pour la réalisation d'un projet en fonction d'un certain nombre de paramètres.

En parallèle, l'OAI a avancé sur la rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions





fig. 2



fig. 3



fig. 4



fig. 5

OAI selon le premier Quality Based Selection (QBS).

Enfin, l'OAI a préparé un avis complémentaire sur les amendements parlementaires du projet de nouvelle loi OAI et va en présenter les points essentiels en ce qui concerne l'indépendance professionnelle aux différents partis de la présente et de l'ancienne coalition.

Ses dossiers essentiels ont été présentés en détail par Corinne Stepany et Pierre Hurt.

En ce qui concerne l'optimisation de la collaboration, Mike Dusseldorf a indiqué que les travaux ont porté sur le contrat-type MOAI via le CRTI-B, ainsi que sur les mises à jour des prestations, des livrables et des interfaces.

Les fiches de travail existantes ont été analysées et certaines ont déjà été mises à jour.

Les travaux en la matière seront poursuivis en 2025.

Il a également rapporté que les travaux de l'OAI en matière de développement durable sont en cours de réorganisation et les groupes de travail seront relancés.

Steve Weyland a dressé le bilan intermédiaire du cycle 2024 des formations continues de l'OAI, avec un taux de satisfaction de 4,61/5 en moyenne.

Le programme peut être consulté sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation).

Jean-Claude Welter est revenu sur l'impressionnant succès du Bauhårepräis OAI 2024 avec la remise de 301 candidatures.

Plus de 800 personnes ont assisté à la cérémonie de remise des trophées aux maîtres d'ouvrage des projets récompensés le 10 juin 2024 à la Philharmonie de Luxembourg.

3 expositions ont été organisées au LUCA, au Spuerkeess Bank Center «19 Liberté» et au Bierger-Center de la Ville de Luxembourg.

Les nombreuses activités publiques de l'exercice écoulé, qui peuvent être retrouvées dans les Mag OAI et qui se sont traduites par une forte présence de l'OAI dans la presse et les médias, ont été survolées.

Pierre Hurt a annoncé les highlights de l'année 2025. Le 15 mai 2025, l'OAI célébrera ses 35 ans. À cette occasion, les associations européennes CAE, EFCA et ECEC organiseront leurs assemblées générales respectives au Luxembourg.

La journée du 15 mai 2025 sera consacrée à un colloque (collaboration architectes / ingénieurs-conseils, marchés publics...) suivi à partir de 19h

fig. 1  
Salle comble pour l'assemblée générale OAI 2024

fig. 2  
Le Conseil de l'Ordre avec le directeur du Lycée Michel Rodange Jean-Claude Hemmer

fig. 3  
Michele Friederici et la nouvelle membre honoraire Isabelle Van Driessche

fig. 4  
Michele Friederici et la nouvelle membre honoraire Chantal Zeyen

fig. 5  
Les réviseurs de caisse Oliver Offermann et Christian Even

de la célébration officielle de l'anniversaire de l'OAI.

L'OAI publiera en 2025 le Guide OAI Références 2026.

Une nouvelle édition du Festival des Cabanes sera organisée avec le Service National de la Jeunesse dans le cadre de la LUGA.

Pierre Hurt a remercié les 196 membres actifs des différents organes de l'OAI, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations, témoignage de l'engagement important pour la profession. Cela représente plus de 240 réunions pour l'exercice écoulé.

Il a exposé les statistiques en matière d'inscription et d'effectif des membres de l'OAI.

De manière générale, on constate une stagnation du nombre de membres individuels, du nombre de bureaux et de l'effectif global employé par ces bureaux. →

Ensuite, Pierre Hurt a remercié toute son équipe au secrétariat de l'OAI, notamment le directeur-adjoint Yann Jegu.

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour le nouvel exercice ont été présentés par le trésorier Jacques Seywert et approuvés par l'assemblée.

Isabelle Van Driessche, architecte et urbaniste-aménageur, Chantal Zeyen, ingénieur-conseil et urbaniste-aménageur, et Christian Bauer, architecte ont ensuite été accueillis de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membres honoraires de l'OAI afin de les remercier pour leur engagement lors de leur longue carrière au service de notre cadre de vie et de la profession.

En clôture de l'assemblée, une discussion ouverte a porté sur la place actuelle dans l'acte de construire des concepteurs, qui risquent de s'effacer au profit de bureaux de coordinateurs-pilotes/project managers. Les tâches respectives, le cadre de collaboration et les responsabilités entre maître d'ouvrage, concepteurs et PM dans toutes les phases (programmation, attribution des missions aux concepteurs, conception et réalisation du projet) devront être clarifiés et structurés.

En outre, l'importance de maintenir un contact direct entre les concepteurs et les maîtres d'ouvrage a été soulignée.

Ces dossiers sont déjà en cours de traitement au sein de la Commission OAI MOAI et de la Commission OAI « Attribution des missions ».

#### PLUS D'INFORMATIONS

Les membres OAI peuvent télécharger le PowerPoint présenté lors de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal dans la Documentation OAI de l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Assemblée générale OAI ».

Un reportage photos est disponible à la rubrique « galerie photos » de la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



16.10.2024

Concertation

## Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité Serge Wilmes

Le Ministre Serge Wilmes, accompagné de ses collaborateurs Charles Hurt, Gilles Biver, Georges Gehl, Carmen Weisgerber et Paul Rasqué, a reçu le 16 octobre 2024 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Mike Dusseldorf, Steve Weyland et Pierre Hurt.

La délégation OAI a remercié le Gouvernement pour les initiatives prises en matière de simplification administrative, et notamment les 40 mesures de simplification administrative annoncées le 19 juin 2024, tout en rappelant l'importance d'une phase de test sur des projets concrets pour les projets de loi qui seront lancés en la matière, afin de détecter les éventuelles incohérences et préparer la mise en œuvre avec la publication de fiches d'application en parallèle de l'entrée en vigueur de la loi.

La délégation du ministère a informé l'OAI du dépôt le 16 octobre 2024 du projet de loi n° 8449 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles à la Chambre des Députés et demande la collaboration de l'OAI pour améliorer la qualité des avis, notamment dans le domaine des études

d'impact environnemental (EIE) ainsi que dans le domaine des demandes d'autorisation de construire (faune...). Un groupe de travail OAI ad hoc sera mis en place.

Les grands chantiers ouverts par l'OAI ont été présentés à la délégation du Ministère (nouveau contrat-type pour le secteur public, ValueApp, guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality Based Selection (QBS)).

Le Ministre Serge Wilmes appuie pleinement ces initiatives et propose à l'OAI de prendre contact avec le ministère de la Fonction publique, qui est également sous sa responsabilité.

#### PLUS D'INFORMATIONS



Scannez le QR Code suivant pour accéder au communiqué du ministère des Affaires intérieures / ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire / ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.



15.10.2024  
Concertation

## Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire Claude Meisch

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Mike Dusseldorf, Steve Weyland et Pierre Hurt, a été reçue le 15 octobre 2024 par le Ministre Claude Meisch, accompagné par ses collaborateurs Diane Dupont, Frank Schreiber et Lisa Hoffmann.

Le suivi des 40 mesures de simplification administrative annoncées par le Gouvernement le 19 juin 2024 et accueillies très favorablement par l'OAI a été discuté. La délégation OAI a souligné qu'il est important d'avoir une phase de test sur des projets concrets sur les projets de loi qui seront lancés en la matière, afin de détecter les éventuelles incohérences et préparer la mise en œuvre avec la publication de fiches d'application en parallèle de l'entrée en vigueur de la loi.

En ce qui concerne la construction bois, la délégation OAI a rapporté qu'il faudrait revoir le règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 déterminant les critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité auxquels doivent répondre les logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation, pour s'assurer qu'il n'exclue pas l'utilisation de matériaux biosourcés,

dont le bois, dans le domaine du logement.

La délégation OAI a présenté les grands chantiers ouverts par l'OAI, à savoir le nouveau contrat-type pour le secteur public, qui décrira nos prestations de manière détaillée selon la MOAI, à publier comme clause du CRTI-B, la ValueApp qui calcule le nombre d'heures nécessaires pour la réalisation d'un projet en fonction d'un certain nombre de paramètres, qui sera développée avec l'ETH Zürich, et le guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality Based Selection (QBS) en cours de rédaction.

Le Ministre Claude Meisch a souligné que ces initiatives donnent du sens et sont utiles pour simplifier et activer le secteur de la construction, notamment dans le domaine du logement.

### PLUS D'INFORMATIONS



Scannez le QR Code suivant pour accéder au communiqué du ministère des Affaires intérieures / ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire / ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

14.10.2024  
Concertation

## Dossier Énergie

La réunion semestrielle consacrée à la thématique de l'énergie dans le cadre du « Café-croissant » entre les représentants du ministère de l'Économie, de l'Administration de l'Environnement, de la Klima-Agence, de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques (FCCE) et de l'OAI s'est tenue le 14 octobre 2024.

Cette rencontre constitue une occasion précieuse de discuter de la mise en œuvre pratique de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment avec les acteurs concernés de manière intersectorielle. Les thèmes abordés incluent l'efficacité énergétique, la durabilité, les programmes de subventions, le Pacte Climat, ainsi que la réglementation existante et future en matière de bâtiments. L'objectif est de recueillir des retours sur la mise en œuvre pratique des mesures, d'évaluer le bon déroulement général de cette mise en œuvre et d'identifier les points de blocage éventuels.

En raison de la diversité et de la grande quantité de questions soulevées, les réunions « Café-croissant » auront désormais lieu trois fois par an.

Les questions collectées au préalable sur les thèmes de la réglementation existante et future ont été discutées et, dans la mesure du possible, ont reçu des réponses. Certaines de ces réponses seront prochainement publiées dans la section FAQ du site web du ministère de l'Économie.

Ces réunions se concentrent sur les questions récurrentes et transversales relatives à la transition énergétique des bâtiments, qui sont traitées de manière intersectorielle par différents ministères et administrations. Les questions de détail relatives à des projets de construction spécifiques sont en général traitées directement et rapidement, sans attendre la prochaine rencontre.

### PLUS D'INFORMATIONS



Scannez le QR Code suivant pour accéder aux FAQ disponibles sur le site du ministère de l'Économie.

### À VENIR

Si vous avez des questions, des remarques ou des préoccupations concrètes concernant l'application des directives et des programmes de subventions en matière d'efficacité énergétique et de durabilité des bâtiments, veuillez les transmettre par courriel à [Birgit.knoch@oai.lu](mailto:Birgit.knoch@oai.lu). Vos retours seront pris en compte lors de la prochaine réunion.



11.10.2024  
Manifestation

## 25 ans de l'assurance dépendance au Luxembourg

Michelle Friederici est intervenue lors de la séance académique organisée le 11 octobre 2024 par l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance (AEC) et la Caisse nationale de santé (CNS) à l'Hémicycle du Convention Center à Luxembourg-Kirchberg pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'assurance dépendance en présence de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, d'anciens ministres et des personnes impliquées lors de l'introduction en 1999 de l'assurance dépendance au Luxembourg.

Sa présentation portait sur l'importance d'anticiper les besoins futurs pour des logements durables (Design for All).

De gauche à droite sur la photo :  
Michelle Friederici et Pascale Kolb (AEC)



11.10.2024  
Manifestation

## Prix OAI pour les BTS Bâtiments et Infrastructures et Building Information Modeling (BIM)

C'est à la Maison du Savoir, à Belval, que s'est tenue le 11 octobre 2024 la cérémonie de remise des diplômes des BTS Bâtiments et infrastructures et Building Information Modeling du Lycée Josy Barthel Mamer.

Ce moment marquant a réuni les diplômé.e.s, leurs familles, les représentants du lycée et du MESR, leurs enseignant.e.s et des professionnels de l'industrie.

Dans son discours, la Ministre de la Digitalisation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur Stéphanie Obertin, a salué le sérieux

des lauréat.e.s. Patrick Nosbusch a eu l'honneur de remettre le prix de l'étudiant méritant à Filipe Da Silva Simões, diplômé BTS BIM.

L'étudiant méritant du BTS Bâtiments et Infrastructures, Félix Bechet, a quant à lui reçu son prix à une date ultérieure.



10.10.2024  
Manifestation

## Remise du prix Élégance énergétique à la Home Expo

Les résultats du Prix Élégance énergétique, organisé par Klima-Agence en collaboration avec l'OAI, ont été présentés le 10 octobre 2024 sur le stand de Klima-Agence lors du salon Home Expo, et les trophées ont été remis par Fenn Faber, Directeur de la Klima-Agence, et Pierre Hurt. Ce Prix vise à récompenser des propositions d'intégrations architecturales remarquables et visibles de l'extérieur pour des installations photovoltaïques, solaires, pompes à chaleur, bornes de charge et systèmes de ventilation. L'esthétique est un critère primordial dans l'évaluation des propositions, soulignant l'importance de l'harmonie entre fonctionnalité et design.

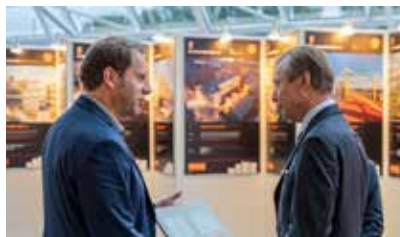
L'objectif principal du prix est de promouvoir une approche pragmatique de l'architecture en démontrant qu'il est possible de créer des bâtiments esthétiques tout en intégrant de manière harmonieuse et fonctionnelle les nouvelles technologies. Il s'agit également de sensibiliser les professionnels de l'architecture et des métiers concernés à cette démarche, ainsi que le grand public.

### PLUS D'INFORMATIONS

Les résultats de ce Prix peuvent être consultés dans la rubrique « Concours et Résultats » du présent Mag.



Scannez le QR Code suivant pour accéder aux résultats sur le site de Klima-agence.



10.10.2024  
Manifestation

## Home Expo / Semaine Nationale du Logement 2024

Jean-Claude Welter a remis à S.A.R. le Grand-Duc un exemplaire du livre Bauhärepräis OAI 2024 à l'occasion de sa visite sur notre stand lors de l'ouverture officielle le 10 octobre 2024.

L'OAI était présent 5 fois sur ce salon du 10 au 13 octobre 2024 à Luxexpo The Box :

### Entrée Nord dans la verrière

- 1. Stand OAI n°1A18 dans la verrière de Luxexpo The Box pour l'exposition OAI « Bauhäre maache Lëtzebuerg – Bauhärepräis OAI 2024 »

### Hall n°7: Home Expo 2024

- 2. Expo OAI de la 4<sup>e</sup> édition « Architectour.lu » 2023

### Hall n°9: Semaine Nationale du Logement 2024

- 3. Expo OAI « Glamping cabins »
- 4. Expo OAI « Mir maache Lëtzebuerg – Guide OAI Références 2022 »
- 5. Exposition OAI « BAU-ZEICHEN, Unsere gebaute Umwelt lesen »



10.10.2024  
Manifestation

## Sécurité et santé au travail à l'ère numérique

L'ITM a organisé le 10 octobre 2024, en présence de Georges Mischo, Ministre du Travail, et sous la direction de Marco Boly, directeur de l'ITM, une conférence sur le thème « Sécurité et santé au travail à l'ère numérique: défis et opportunités ».

Cet événement, qui s'est inscrit dans le cadre de la campagne européenne « Lieux de travail sains » 2023-2025 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), a réuni un large panel d'experts et de professionnels pour aborder l'impact de la transformation numérique sur la sécurité et la santé au travail.

Un des moments forts de la journée a été la table ronde sur « L'impact de la transformation numérique dans le monde du travail », réunissant des intervenants de premier plan, tels que Isabelle Schlessler (ADEM), René Winkin (FEDIL), Sylvain Hoffmann (CSL), Dr Patrizia Thiry-Curziotti (ASTF), Pierre Hurt (OAI) et Prof. Dr Marc Ant (CDC-DIGIHW).

Ils ont partagé leurs réflexions sur les implications de la numérisation sur le monde du travail, tout en soulignant l'importance cruciale du reskilling, de l'upskilling et de la formation continue pour accompagner les salariés dans cette transition. Les participants ont convenu que ces actions sont essentielles pour anticiper les nouveaux risques et garantir une adaptation réussie aux nouveaux modèles de travail.

### PLUS D'INFORMATIONS



Scannez le QR Code suivant pour accéder au communiqué de l'Inspection du Travail et des Mines.



09.10.2024  
Manifestation

## Prix OAI pour le BTS Connected Buildings & Cities

La remise des diplômes aux étudiants des formations BTS du Lycée des Arts et Métiers le 9 octobre 2024 a été cette année encore l'opportunité pour l'OAI de récompenser un étudiant du BTS Connected Buildings & Cities du Lycée des Arts et Métiers Luxembourg.

Ainsi, Jo Hoffmann s'est vu remettre des mains de Patrick Nosbusch un cadeau reconnaissant son excellent travail de fin d'études effectué au sein de l'entreprise a+p kieffer omnitec portant sur l'emploi des Building Management Systems dans les bâtiments intelligents.

01.10.2024  
Concertation

## Ville de Luxembourg & Ville d'Esch-sur-Alzette

Une délégation de la Ville de Luxembourg, composée de l'architecte directeur Shaaf Milani-Nia et de ses collaborateurs Luc Ramponi, Gilles Frantz et Carine Kieffer, a reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2024 Luc Everling, architecte directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Corinne Stephany, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt.

Les travaux récents de l'OAI dans les dossiers suivants ont été présentés :

- Nouveau contrat-type MOAI via le CRTI-B
- ValueApp
- Attribution des missions aux membres OAI

Les délégations VDL et Ville d'Esch-sur-Alzette soutiennent dans une large mesure ces propositions de l'OAI.



27.09.2024  
Manifestation

## Journée du Conseil de l'Ordre à Dudelange

La journée du Conseil de l'Ordre a été organisée cette année à Dudelange avec des visites des 4 objets de la ville primés au Bauhärepräis OAI 2024 (Floater, Logements abordables, VEWA Espace de création et place Kinnen).

Le Conseil de l'Ordre était accompagné de Ivica Repusic et de Micael Da Silva du service technique. Les échevins Josiane Di Bartolomeo-Ries et Loris Spina ont rejoint le groupe

pour la visite du Floater. La visite des logements abordables fut commentée par leur architecte Christoph Schwarz.

Le Bourgmestre Dan Biancalana a également salué la délégation OAI.

### PLUS D'INFORMATIONS

Des informations détaillées sur les projets primés au Bauhärepräis OAI peuvent être retrouvées sur [www.bhp.lu](http://www.bhp.lu).



24.09.2024  
Concertation

## Simplification administrative

Plus d'une trentaine de représentants des directions des diverses administrations concernées (Administration de l'Environnement, ITM, SNSFP, CGDIS, ILNAS, Syvicol, ministère de la Digitalisation, ministère de l'Économie, CTIE, CRTI-B, Organismes de contrôle agréés) ont participé le 24 septembre 2024 à cette réunion annuelle de concertation « simplification administrative » organisée par l'OAI.

Préparée par des échanges OAI avec les diverses administrations concernées, le paquet de 40 mesures

de simplification administrative, annoncé le 19 juin 2024 par le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, a été présenté par Frank Goeders du ministère des Affaires intérieures.

Il est ressorti des échanges très constructifs que la direction générale prise est accueillie positivement par l'ensemble des participants.

## STATEC

Une délégation de l'OAI, composée de Mike Dusseldorf, Jean-Claude Welter et Pierre Hurt, a été reçue le 19 septembre 2024 par le STATEC représenté par Serge Allegrezza, Directeur, Jérôme Hury, Conseiller, et Marc Ferring, Attaché.

La proposition OAI de mise en place d'une ValueApp, outil d'orientation et d'évaluation dans le cadre des marchés publics de maîtrise d'œuvre permettant le calcul du volume horaire nécessaire pour la réalisation de la mission, sur base du futur contrat-type à publier par le CRTI-B, a été présentée.

La délégation STATEC reconnaît l'intérêt de cette application pour le secteur, mais remarque que les données renseignées ne répondent pas à une obligation européenne.

La délégation OAI souligne aussi que cette ValueApp constituera

un outil pour établir un indice de complexité des procédures d'autorisation dans la construction; information essentielle pour évaluer et stimuler les efforts actuels du Gouvernement dans le dossier crucial de la simplification administrative et de la digitalisation.

La délégation du STATEC signale également un changement à la tête de l'institut à compter de la fin octobre. L'administration va alors entamer l'élaboration d'un programme de travail à moyen terme, aligné sur les priorités stratégiques du STATEC et la vision de la nouvelle direction. Ce processus est prévu pour se finaliser au printemps 2025.

Ce dossier sera poursuivi avec le ministère de l'Économie, notamment en ce qui concerne les aspects budgétaires.



18.09.2024  
Concertation

## Assemblée générale FTI

La FTI, dont la coordination est assurée par Pierre Hurt, a tenu le 18 septembre 2024 son assemblée générale annuelle.

Outre les points statutaires, l'actualité des différents organismes membres de la FTI et le programme d'activités à venir ont été discutés.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour en savoir plus sur la FTI, visitez [www.fti.lu](http://www.fti.lu).



19.09.2024  
Concertation

## Servior

Alain Dichter, Directeur général Servior, accompagné de ses collaborateurs Max Kremer, Directeur Infrastructure et Finances, Anne-Sophie Greden, Juriste, et Frank Thiel, Chef de division Services généraux, ont reçu le 19 septembre 2024 une délégation de l'OAI composée de Corinne Stephany, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt.

Les dossiers OAI revêtant un intérêt particulier pour Servior ont été présentés.

Servior partage les efforts de l'OAI via la MOAI.LU pour améliorer la collaboration à tous les niveaux.

En ce qui concerne le futur nouveau contrat-type via le CRTI-B

et le projet ValueApp permettant d'estimer le volume horaire nécessaire pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre, Servior est également d'avis qu'une standardisation dans ce domaine sera utile. Servior pourra reprendre dans le futur contrat-type CRTI-B ses propres spécificités au niveau des clauses particulières.

Servior est très intéressé par le projet de guide OAI des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality Based Selection (QBS) qui est en cours de finalisation.

# «Je suis convaincu qu'il est essentiel d'assurer un avenir à nos professions en attirant les jeunes talents.»

## Trois questions de Pierre Hurt à Patrick Nosbusch

### Quelles motivations t'ont poussé à te présenter au Conseil de l'Ordre dans un premier temps, puis à la Vice-Présidence ?

Suite au départ d'Andrea de Cillia, qui a quitté le poste de Vice-Président en 2017, on m'a sollicité pour savoir si j'étais intéressé par une candidature pour devenir membre du Conseil de l'Ordre. Plusieurs raisons m'ont poussé à y répondre favorablement.

Tout d'abord, ma volonté de m'engager pour nos professions. J'ai la conviction que les professions d'ingénieur et d'architecte jouent un rôle crucial dans la société, et j'ai voulu contribuer au développement et à la défense de nos intérêts. De plus, la promotion de nos métiers auprès des jeunes a été une de mes motivations majeures. Je suis convaincu qu'il est essentiel d'assurer un avenir à nos professions en attirant les jeunes talents. Leur faire découvrir les opportunités offertes par ces métiers est une démarche fondamentale pour garantir leur pérennité et leur dynamisme.

J'ai donc décidé de poser ma candidature, et lors de l'assemblée en octobre 2017, j'ai été élu membre du

Conseil. À ce moment-là, j'ai repris la fonction de trésorier de Marc Feider, qui a repris le poste de Vice-Président. L'expérience de débiter en tant que membre du Conseil n'a pas été facile. Le nombre de sujets à traiter et la rapidité avec laquelle il fallait parfois les aborder constituaient un défi. Cependant, après une période d'adaptation, j'ai su me les approprier et prendre le rythme.

Six ans plus tard, Marc Feider a décidé de quitter le Conseil ainsi que le poste de Vice-Président. On m'a proposé de reprendre cette fonction, et je suis fier d'avoir eu cette possibilité. Je voulais continuer mon engagement, en profitant de mon expérience des 6 premières années au Conseil. Je tiens ici à remercier mes collègues du bureau Inca, qui m'ont soutenu dans cette décision, et qui me permettent de libérer le temps nécessaire.

### De quelles actions menées à ce stade es-tu particulièrement fier ?

Je pense ici à deux points particuliers :

D'abord la promotion de nos métiers chez les jeunes, où nous avons pu redynamiser nos initiatives.





Nous avons notamment lancé «Een Daag als Architect.in an Ingenieur.in», une action que nous organisons chaque année dans deux lycées du pays. Cette initiative, qui a été accueillie très positivement, nous permet de rencontrer chaque année environ 150 élèves des classes de 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>, à un moment clé où ils commencent à se projeter dans leurs futures études. En leur offrant la possibilité de découvrir concrètement le métier d'architecte et d'ingénieur, nous leur fournissons des outils précieux pour leurs choix d'orientation. Cet événement permet également de créer un lien direct entre les jeunes et notre secteur, un lien qui, je l'espère, encouragera davantage de jeunes à rejoindre nos professions.

D'un point de vue contractuel, la disparition des barèmes dans le secteur public a eu un impact majeur sur notre secteur. Cette évolution a entraîné une mobilisation forte afin de développer un nouveau système contractuel, qui s'appuie sur une nouvelle proposition de contrats-types et sur l'outil « ValueApp » permettant d'estimer le nombre d'heures nécessaires à un projet. Ce travail colossal est toujours en cours, mais ce qui m'a profondément marqué, c'est la

mobilisation collective qu'il a suscitée. Le nombre de bureaux et de professionnels impliqués dans cette démarche témoigne de la solidarité et de l'engagement au sein de notre secteur. Cela illustre non seulement la cohérence de nos professions, mais aussi la valeur de l'OAI en tant qu'acteur clé pour soutenir ses membres. Nous avons démontré notre volonté et notre capacité à nous adapter aux changements et à défendre les intérêts de nos professions.

#### Quels principaux défis restent à être relevés ?

Parmi les principaux défis qui demeurent à relever, un aspect crucial concerne justement les démarches en cours pour les nouveaux contrats-types. Après une première étape importante réalisée par les groupes de travail au sein de l'OAI pour définir les clauses générales, les prestations et les livrables, nous sommes désormais à un tournant décisif. Une étape essentielle reste à franchir : la publication de ces nouveaux contrats via le CRTI-B. En tant qu'organisme réunissant l'ensemble des acteurs du secteur, le CRTI-B est le partenaire idéal pour

cette démarche. Nous avons engagé les discussions avec le CRTI-B et son ministère de tutelle, afin de finaliser ce processus. Nous espérons pouvoir lancer prochainement les groupes de travail au sein du CRTI-B, ce qui nous permettra de concrétiser cette étape et de donner aux nouveaux contrats-types une véritable portée sectorielle.

Un autre défi majeur auquel nous faisons face est la standardisation des appels d'offres pour les missions de conception. Actuellement, nos membres sont confrontés à une grande diversité dans les appels d'offres, les documents requis variant d'un marché à l'autre. Cela entraîne une charge administrative supplémentaire, car il faut sans cesse adapter les documents à chaque appel d'offres. Parmi les exemples les plus frappants figurent les fiches de références de projet et les certificats de bonne exécution. Les informations demandées sont différentes selon les marchés, ce qui génère des incohérences et des pertes de temps considérables. L'objectif est donc de travailler en collaboration avec le CRTI-B pour uniformiser ces documents, afin d'offrir une procédure plus claire, plus rapide et moins contraignante pour tous les acteurs impliqués. Cette initiative permettra non seulement de gagner en efficacité, mais aussi de réduire les coûts liés à ces démarches administratives.

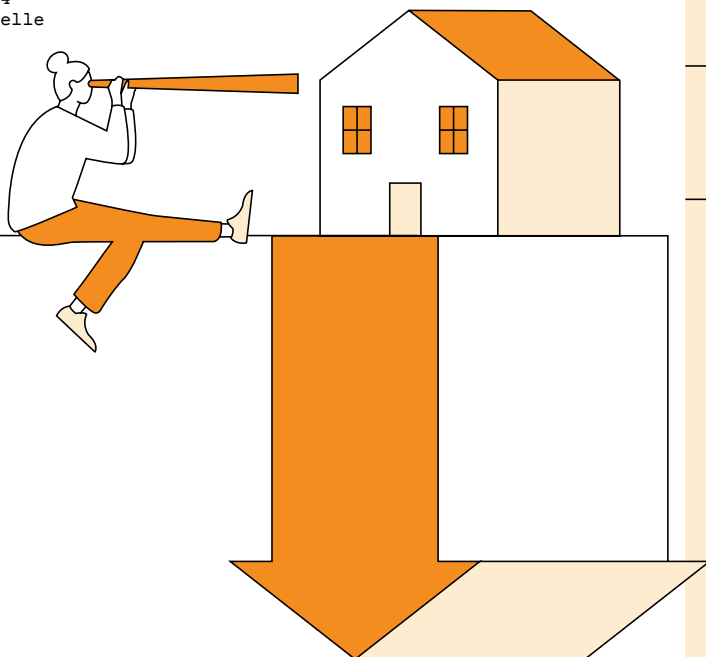
Enfin, un autre défi récurrent et fondamental est celui de la simplification administrative. C'est un sujet récurrent, qui demeure un enjeu majeur pour le secteur. Nous espérons que les initiatives récemment lancées par le gouvernement dans ce domaine se concrétiseront sous forme de réelles améliorations qui bénéficieront à tout le secteur.

Afin d'anticiper l'évolution du secteur de la construction grâce aux activités des membres OAI, qui engagent leurs prestations 2 à 3 ans en amont du début des travaux, vous trouverez ci-après une mise à jour de l'analyse de l'évolution du nombre de certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire.

# Le baromètre du secteur

Stabilisation  
à un niveau très  
bas du volume  
des projets  
de construction  
en étude!

Avec l'ajout des mois de septembre 2024 à janvier 2025, elle complète l'étude reprise dans le Mag OAI n°7.



## DONNÉES OAI CLÉS 1<sup>er</sup> MARS 2025

— 774 bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.

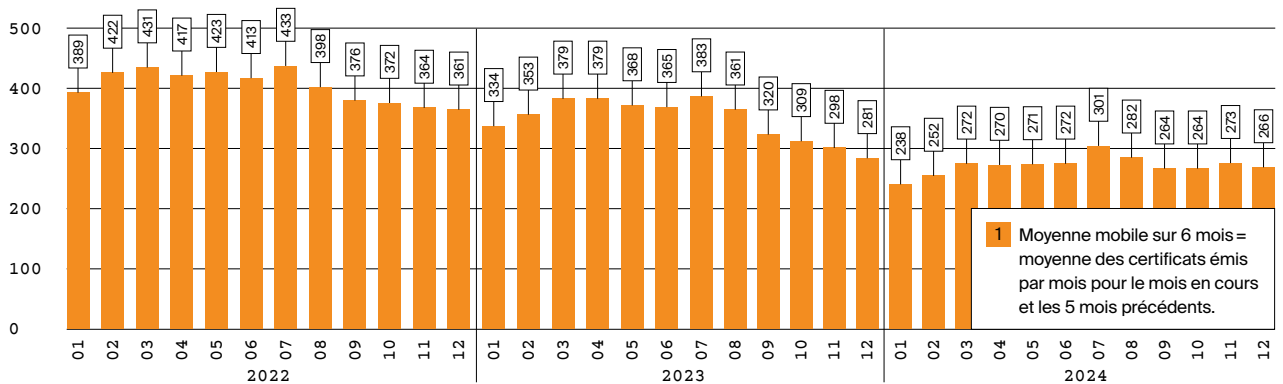
— 203 bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.

— 5695 personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.

— 74% des bureaux établis au Luxembourg sont composés de cinq personnes ou moins.

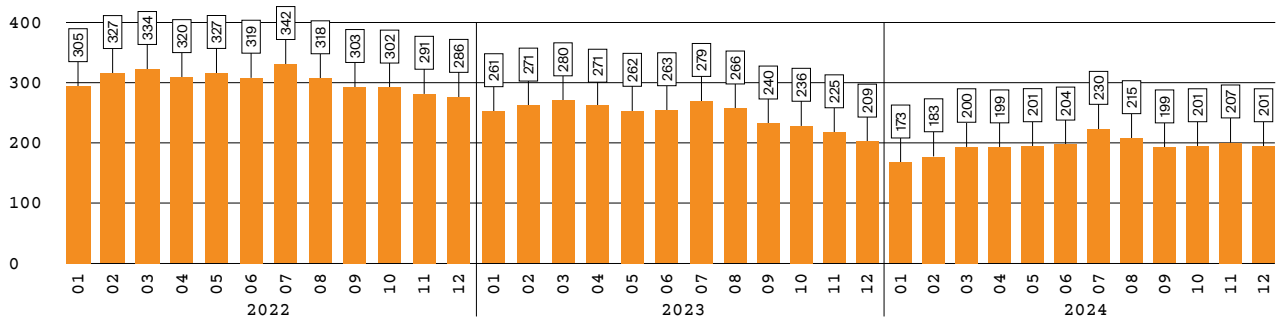
1. La moyenne mobile sur 6 mois<sup>1</sup> du nombre de certificats OAI émis (tous types de projets confondus) diminue régulièrement depuis juillet 2021.

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2024 et janvier 2025.



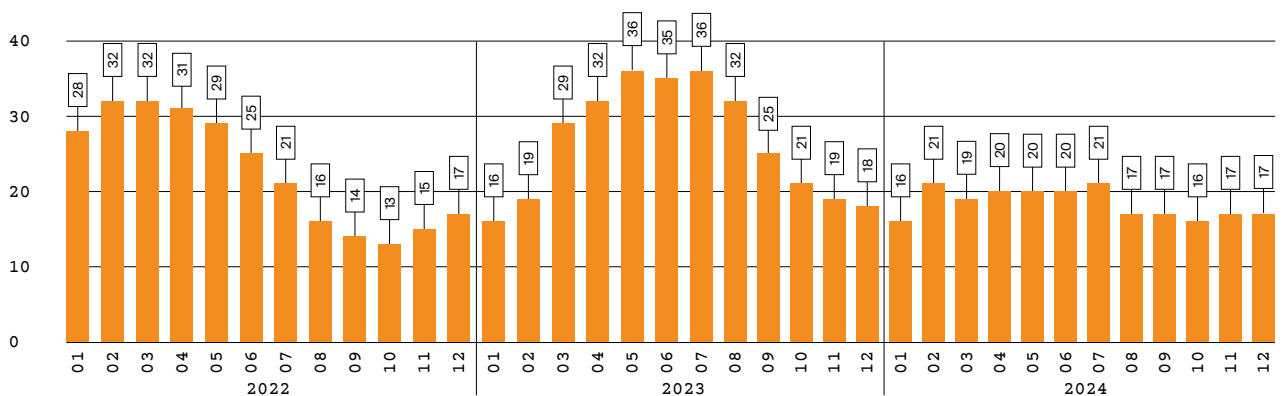
2. La moyenne mobile sur 6 mois du nombre de certificats OAI émis pour des projets de logement (maisons unifamiliales, résidences, transformations) diminue régulièrement depuis juillet 2021.

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2024 et janvier 2025.



3. Pour les plans d'aménagement particuliers (PAP), après une forte reprise entre janvier 2023 et juin 2023 puis une décreue entre juillet 2023 et décembre 2023.

On constate une stabilisation à un niveau bas entre janvier 2024 et janvier 2025.





# « Parvenir à construire plus, plus vite, aux bons endroits »

Photographies  
Eva Krins  
(Maison Moderne)

Claude Meisch, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Michelle Friederici et Patrick Nosbusch, présidente et vice-président de l'OAI, évoquent les défis en lien avec la crise du secteur immobilier ainsi que les pistes devant permettre de répondre plus efficacement et durablement aux besoins en logement du pays.

Parole à  
Claude Meisch,  
ministre du Logement  
et de l'Aménagement  
du territoire  
Michelle Friederici,  
Présidente de l'OAI  
Patrick Nosbusch,  
Vice-Président de l'OAI

À l'entame de la nouvelle législature, le Gouvernement a rapidement pris un ensemble de mesures pour répondre à l'actuelle crise du logement, qui touche l'ensemble du secteur de l'immobilier. Pouvez-vous nous les rappeler ?

Claude Meisch

Les mesures que nous avons prises poursuivent deux objectifs principaux. D'abord, il s'agit de réagir à la situation aiguë que traverse le marché immobilier en raison de la hausse des taux d'intérêt survenue il y a près de trois ans et qui a conduit à un fort ralentissement de l'activité. Notre volonté a été de soutenir le secteur, de relancer l'activité en vue de maintenir l'activité des entreprises, des ingénieurs, des architectes et des constructeurs. Cela s'est traduit par la mise en place d'incitants fiscaux, limités dans le temps, favorables à l'investissement dans le logement.

D'autre part, nous avons aussi pris un ensemble de mesures, plus

structurelles, avec la volonté de répondre à une problématique du logement qui touchait déjà le Luxembourg bien avant la hausse des taux d'intérêt. On sait aujourd'hui que le logement est un levier d'attractivité pour le Luxembourg, notamment vis-à-vis des talents qui viennent de l'étranger. Si l'on veut garantir un développement économique soutenable tout en veillant à maintenir la cohésion sociale à l'échelle du pays, il faut permettre à chacun de se loger, de pouvoir bénéficier d'un appartement ou d'une maison qui correspond à ces besoins. Or, ces dernières années, la situation du logement constitue un frein à notre développement.

En quoi consistent ces mesures structurelles ?

Claude Meisch

Il s'agit de permettre de construire plus, et plus vite. En tant que ministre de l'Aménagement du territoire, il est aussi important de veiller à construire aux bons endroits. Le développement de

# « Actuellement, les procédures freinent considérablement la concrétisation des projets. Il est important de fluidifier les démarches. »

Patrick Nosbusch

logements et l'accueil de nouveaux résidents induisent de nouveaux besoins en équipement et infrastructures, ainsi que des impacts, sur la mobilité par exemple. Il y a d'importants défis dont il faut tenir compte. Il faut dès lors veiller à un développement cohérent, intelligent, pour ne pas générer de nouveaux problèmes. Il s'agit notamment de rapprocher le logement des activités économiques, commerciales, de loisirs, etc.

Face à ces enjeux, le Gouvernement a agi rapidement. Suite à la consultation des acteurs du secteur, nous avons adopté un paquet de quarante mesures de simplification administrative pour accélérer le développement de projets

tout en veillant à maintenir la qualité de la construction. Il faut construire tout aussi bien, mais plus rapidement. C'est une des grandes priorités du Gouvernement.

## Quels ont été les effets des mesures prises sur le terrain ?

Claude Meisch

Si l'on considère les mesures prises à court terme, à savoir la mise en place d'incitants fiscaux en vue de répondre à la crise actuelle, je dirais qu'il a fallu un peu de temps pour que cela porte ses fruits. On constate aujourd'hui que les investisseurs réagissent. On voit une accélération de l'activité, bien que nous restions encore en dessous du niveau que l'on a connu il y a deux ou trois ans. Cependant, en raison de l'application des mesures, pour encore quelques mois, et de la baisse des taux, la situation s'améliore doucement et le marché reprend des couleurs. Les autres mesures, transposées en partie dans la législation en janvier, doivent produire leurs effets dans le temps.

Patrick Nosbusch

Au niveau de l'OAI, l'ensemble des mesures prises, à court et à long terme, témoigne d'une volonté du Gouvernement d'avancer très concrètement sur ces sujets cruciaux pour le Luxembourg. Les incitants fiscaux visant à répondre à la crise actuelle vont avoir un premier effet à court terme. La dynamique est positive et nous avançons dans la bonne direction. Il est important de continuer à soutenir activement la reprise du marché et l'OAI est actif avec de nombreux autres acteurs pour concrétiser des mesures dont l'effet se montrera à moyen et à court terme, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un cadre facilitant le développement de projets. Il est notamment essentiel de fluidifier et d'accélérer les processus liés à l'obtention des autorisations qui, actuellement, freinent considérablement la concrétisation des projets.





Répondre au défi du logement exige une coordination efficace entre tous ces acteurs. Désormais, l'enjeu est de passer de l'analyse à l'action, en identifiant et éliminant les blocages existants. Il s'agit de distinguer ce qui est réellement nécessaire et de supprimer les redondances. Trop souvent, des contradictions entre différentes réglementations freinent les projets et génèrent des délais supplémentaires. Il est donc impératif d'apporter plus de cohérence et de simplifier le cadre réglementaire de manière efficace.

Monsieur Meisch, quel regard portez-vous sur cette complexification réglementaire ?

Claude Meisch

La volonté est bien de mettre en place une dynamique collective pour répondre à ces enjeux. Nous avons conscience que nous pouvons mieux faire. Et c'est souvent lorsque l'on fait face à des difficultés, lors des crises, que notre pays démontre sa capacité à mobiliser les acteurs pour trouver et mettre en œuvre des solutions. Nous devons nous rassembler, veiller à travailler ensemble de manière coordonnée, en avançant dans la même direction.

Cela se traduit déjà concrètement, notamment avec le renforcement du rôle de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE) qui a pour objectif de faciliter les démarches administratives en rapport avec les procédures d'autorisation. Elle propose une assistance pour l'élaboration des projets de développement urbain et assure un rôle d'interface et de conseil entre les porteurs de projets et les services publics. D'autre part, nous avons aussi mis en place une équipe dédiée au sein du ministère pour soutenir les communes dans la mise en œuvre des projets de création de logements abordables. Au fil des douze derniers mois, j'ai pu rencontrer de nombreuses communes.

Michelle Friederici

Les 40 mesures prises témoignent d'une volonté forte du Gouvernement d'avancer. L'ensemble du secteur, qui a souhaité contribuer aux sollicitations du Gouvernement pour identifier des solutions, a été écouté. Ce travail a été mené dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, en collaboration avec le Syvicol, la Chambre des Métiers, les développeurs, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et l'OAI. L'OAI est heureux d'avoir pu contribuer activement à cette réflexion.

« Je proposerai une augmentation des plafonds des participations financières pour la création de logements abordables, en particulier dans le cadre d'une rénovation. »

Claude Meisch

Elles font preuves pour la plupart d'une approche positive, avec la volonté de créer de nouveaux logements. Mais elles ne disposent pas toujours des équipes suffisantes pour bien encadrer ces projets. Nous sommes là pour les soutenir.

Michelle Friederici

J'ajouterais, vis-à-vis de ces enjeux, qu'il est essentiel de parvenir à mieux tirer avantage des possibilités qu'offre la technologie. La digitalisation des procédures, notamment dans le cadre des demandes d'autorisation, doit faciliter le traitement des dossiers, renforcer la transparence et accélérer le processus.

Ces avancées doivent permettre non seulement aux architectes et aux ingénieurs de se concentrer pleinement sur leur mission, sans être entravés par des délais excessifs et des coûts supplémentaires, mais aussi à chaque maître d'ouvrage, qu'il soit privé ou public, de bénéficier d'un cadre plus efficace et fluide. Il s'agit donc de créer des outils adaptés pour garantir un meilleur équilibre entre exigences administratives et efficacité opérationnelle.

Vous avez évoqué la nécessité de créer du logement abordable. Quels sont les défis en la matière? Et comment y répondre?

Claude Meisch

C'est un grand enjeu. Dans un souci de cohésion sociale, nous devons tout mettre en œuvre pour que toutes les personnes qui participent à la dynamique du pays puissent se loger de manière digne, en fonction de leurs besoins, au Luxembourg. Le Gouvernement précédent s'était déjà engagé de manière volontariste sur ce thème, à travers l'adoption de l'article 29bis de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Celui-ci veut que, dans chaque nouveau quartier, il y ait un certain pourcentage de logements abordables à réaliser. La loi du 7 août 2023 relative au logement abordable prévoit des participations financières étatiques généreuses pour le développement de projets de logements abordables. En outre, dans les prochaines semaines, je proposerai une adaptation de la loi au Conseil de Gouvernement en vue d'élargir encore davantage les soutiens à la création de logements abordables, notamment en faveur des communes et des acteurs du secteur associatif engagés dans cette voie. Nous réfléchissons aussi aux incitatifs permettant d'associer encore mieux les acteurs

privés, entreprises et professionnels de l'immobilier, dans la création de logements abordables. La création de logements abordables à destination des salariés, pour permettre aux entreprises de faciliter l'accès au logement de leurs travailleurs, sera particulièrement promue. L'État, comme il l'a déjà fait l'année dernière, continuera à prendre directement sa part de responsabilité, par l'acquisition et la construction de logements abordables.

Le développement de logements abordables ne peut pas aussi passer par la rénovation de l'existant?

Michelle Friederici

Il est en effet essentiel de faciliter la rénovation des bâtiments existants. Aujourd'hui, face aux normes en vigueur, il est souvent plus simple de démolir et reconstruire que de rénover. Pourtant, la rénovation joue un rôle clé dans une approche plus durable et respectueuse du patrimoine bâti.

Des initiatives telles que HouseEurope! illustrent l'importance de promouvoir des solutions innovantes pour encourager la rénovation et l'amélioration du parc immobilier existant.

Afin d'encourager la réhabilitation, il est nécessaire de rendre les réglementations plus flexibles, en tenant compte des spécificités des bâtiments existants. Certaines normes, pensées avant tout pour des constructions neuves, rendent les rénovations coûteuses et parfois irréalisables. Il est donc essentiel de définir des approches plus adaptées, permettant de rénover sans compromettre la qualité ni la sécurité, tout en répondant aux exigences actuelles.

Patrick Nosbusch

Privilégier la rénovation répond à des enjeux environnementaux, mais aussi de préservation du patrimoine. Détruire et reconstruire génère des déchets et un supplément de CO<sub>2</sub>. L'Union européenne entend d'ailleurs mieux soutenir la rénovation. Pour y parvenir, toutefois, il faut que les administrations, dans l'analyse des dossiers, puissent faire preuve de souplesse. Il faut pouvoir accepter qu'il n'est pas possible de respecter certaines normes, comme la hauteur sous plafond, en raison de la structure existante du bâtiment, ou de compenser certaines lacunes par d'autres moyens.

Comment flexibiliser le cadre existant?

Claude Meisch

Par rapport à cela, il est en effet nécessaire de trouver des moyens intelligents



# « Une plus grande flexibilité, vis-à-vis des procédures et des normes, doit faciliter la mise en œuvre des solutions les plus appropriées. »

Michelle Friederici

de faciliter la rénovation, d'adapter l'existant tout en répondant aux exigences de qualité requise. Cela répond en outre à une volonté de la population qui apprécie la diversité architecturale, le charme de leur village, qui ne souhaite pas voir émerger les mêmes blocs de bâtiments partout. On sait que la rénovation a aussi un coût non négligeable. C'est notamment pour cela que je proposerai une augmentation des plafonds des participations financières au logement abordable dans le cadre d'une rénovation.

Patrick Nosbusch

Dans cette optique, nous pourrions nous inspirer du cadre mis en œuvre en

Allemagne, avec le nouveau «Gebäudetyp E », qui permet notamment aux architectes de convenir avec le maître d'ouvrage de certaines dérogations ou de ne pas appliquer certaines normes à la condition de justifier de manière transparente leurs choix. Cela ne concerne évidemment pas tout ce qui relève de la stabilité et de la sécurité incendie par exemple, ici une dérogation ne sera pas possible.

Cette flexibilité ne constitue-t-elle pas, en outre, un levier d'innovation ?

Claude Meisch

Je pense que nous devons faire preuve de créativité et d'innovation. Pour cela, il nous faut pouvoir expérimenter, dans le cadre de grands projets, pour lesquels il faut accepter de déroger à certaines règles. Des projets pilotes doivent nous permettre de trouver de nouvelles solutions, mais aussi de rester à la pointe. La force publique, en la matière, doit montrer l'exemple.

Michelle Friederici

Une plus grande flexibilité est essentielle pour permettre aux architectes et ingénieurs de mieux exercer leur métier. Aujourd'hui, une part importante de notre travail consiste à veiller au respect de normes et de procédures complexes, au détriment de la recherche de solutions optimales et adaptées aux enjeux spécifiques des projets.

L'objectif ne doit pas être une stricte application des réglementations sans discernement, mais une approche plus pragmatique, qui permette d'atteindre les objectifs de qualité et de durabilité sans freiner l'innovation et la créativité. Simplifier et harmoniser les règles permettrait de recentrer l'expertise des concepteurs sur l'essentiel : concevoir des bâtiments qui répondent aux attentes des utilisateurs tout en garantissant leur pérennité.



Patrick Nosbusch

C'est particulièrement vrai dans la rénovation. La plus-value des architectes et ingénieurs que nous sommes est de trouver les bonnes solutions, au regard de l'existant, de son potentiel, mais aussi des exigences de qualité et de respect de l'environnement. On se rend compte en effet, considérant un bâtiment, que certaines normes ne peuvent pas s'appliquer. Nous pensons que les normes établissent un cadre, des objectifs à atteindre, mais qu'il ne faut pas les appliquer comme des lois. Il faut toutefois veiller à agir avec transparence vis-à-vis du maître d'ouvrage et de l'administration et faciliter les échanges.

Quelles seront les priorités du Gouvernement pour les mois à venir ?

Claude Meisch

Notre principal défi, comme évoqué, est avant tout de construire davantage de logements, plus vite, aux bons endroits. Il faut viser une meilleure planification du développement, notamment pour les zones constructibles déjà identifiées au niveau du plan sectoriel logement, tout en veillant à faire évoluer celui-ci. L'État doit soutenir la dynamique de développement, notamment via l'acquisition de terrains. Cependant, il n'a pas vocation à devenir propriétaire de l'ensemble des terres. Il s'agit aussi d'améliorer la coordination avec les communes et le secteur privé, pour avancer ensemble. Comme évoqué, le soutien et l'accompagnement des communes qui se lancent dans des projets d'envergure et les investissements communaux nécessaires dans le cadre de ce développement, comme la création de crèches, d'écoles, de centres sportifs et culturels... me tiennent à cœur.

Patrick Nosbush

L'OAI plaide pour lancer un vaste chantier d'harmonisation des réglementations applicables dans le cadre du développement de projets. Aujourd'hui, certaines se contredisent. Il y a un travail de fond à mener. Nous sommes conscients que cela n'est pas évident. Nous rêvons d'un code de la construction, équivalent à un code de la route ou au code du travail, flexible et partagé par tous, harmonisé sur l'ensemble du territoire.

# Cycle de formation OAI pour architectes et ingénieurs-conseils

## Découvrez une sélection de modules proposés en 2025

CONGÉ  
FORMATION  
Formation éligible

### Contexte, cadre légal & règlementaire de la construction

L'archéologie préventive au Luxembourg

- 01.07.2025, 4h, FR
- Référence: CA421CJ

Cadre légal, déontologique et contractuel des professions OAI/ Services, outils OAI, responsabilités, droits des sociétés

- 02.07.2025, 6h, FR
- Référence: CA001CJ

Construire au Luxembourg – L'essentiel en guide pratique

- 08.10.2025, 7h, FR
- Référence: CA368CJ

Dossiers de soumission – Recommandations et bonnes pratiques/ Contrôle technique des offres/ Clauses techniques CRTI-B

- 15.10.2025, 4h, FR
- Référence: CA174CJ

Maîtriser et organiser les différentes procédures d'attribution des missions de membres OAI

- 19.11.2025, 7h, FR
- Référence: CA305CJ

### Management de bureau et gestion de projet

MOAI – Méthode de collaboration entre Architectes et Ingénieurs: Débutants

- 21.05.2025, 3h, FR
- Référence: CA437CJ

### Énergie et construction durable

Procédures environnementales – Évaluation environnementale stratégique (EES), évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), demande d'autorisation « nature », etc.

- 29.04.2025, 4h, FR
- Référence: CA423CJ

Économie circulaire en construction

- 13.05.2025, 7h, FR
- Référence: CA424CJ

Optimierung der technischen Gebäudeausrüstung (TGA)

- 15.05.2025, 7h, DE
- Référence: CA410CJ

### Confort et bien-être

Bâtiments accessibles – De la planification à la réalisation

- 12.06.2025, 4h, FR
- Référence: CA367CJ

Vibrations mécaniques – Une approche transversale: Couplages systémiques, gêne et risques

- 24.09.2025, 7h, FR
- Référence: CA415CJ

### Outils numériques et logiciels de construction

Savoir utiliser une maquette BIM en 4 heures – Les bases de la manipulation d'une maquette numérique sur BIMCollab ZOOM/SOLIBRI

- 11.03.2025, 4h, FR
- Référence: CA311CJ

### Matériaux, techniques et mise en œuvre

Estrich und Beschichtung

- 20.05.2025, 4h, DE
- Référence: CA411CJ

Brandschutz und biobasierte Materialien – Regelungssystematik und aktuelle Entwicklungen

- 03.06.2025, 4h, DE
- Référence: CA414CJ

Schäden an geeigneten Dächern

- 29.09.2025, 7h, DE
- Référence: CA408CJ

Béton vu – Précautions, composition, coffrage et dispositions à prendre

- 26.11.2025, 7h, FR
- Référence: CA390CJ

#### PLUS D'INFORMATIONS

Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden: [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation).

Le programme complet de même que les dates et horaires sont mis à jour continuellement: [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation).



customer@houseoftraining.lu / (+352) 46 50 16-1



HOUSE OF  
TRAINING

# Tribune libre

## Klima-Agence: accompagner les architectes et ingénieurs-conseils dans la transition énergétique et climatique

Dans un monde où les enjeux climatiques et énergétiques sont devenus une priorité absolue, les architectes et ingénieurs-conseils occupent une place centrale dans la conception d'un avenir durable. Cependant, relever ces défis complexes nécessite non seulement une expertise technique, mais aussi une collaboration étroite avec des partenaires stratégiques. C'est ici que Klima-Agence, l'agence nationale en matière d'énergie et de climat au Luxembourg, joue un rôle fondamental en tant que facilitateur, en accompagnant les professionnels du bâtiment et de la construction lors de toutes les étapes de leurs projets.

### Une mission nationale au service du climat et de l'énergie

La mission principale de Klima-Agence est de soutenir tous les acteurs de la société dans leur engagement pour la protection du climat et la transition énergétique. Cette mission repose sur des objectifs ambitieux définis par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). À l'horizon 2030, le Luxembourg vise une réduction de 56% des émissions de gaz à effet de serre, une part de 37% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique et une amélioration de l'efficacité énergétique de 42%.

Ces objectifs nécessitent une transformation profonde dans la manière dont les ressources énergétiques sont consommées et gérées, et impliquent une mobilisation collective. Klima-Agence, soutenue par les ministères de l'Économie, de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et du Logement et de l'Aménagement du territoire, en collaboration avec la Chambre des Métiers (CDM) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), joue un rôle stratégique pour favoriser cette transition.

### Un partenaire stratégique pour les professionnels

En tant que structure pluridisciplinaire, Klima-Agence propose un accompagnement sur mesure pour les architectes et ingénieurs-conseils. Qu'il s'agisse d'intégrer des solutions énergétiques innovantes ou d'adopter des pratiques durables, l'agence offre un large éventail de services pour soutenir la mise en œuvre de projets respectueux de l'environnement.

Les professionnels du bâtiment peuvent bénéficier de conseils techniques, d'outils pratiques et d'un accompagnement dans leurs interactions avec les particuliers, les communes et d'autres acteurs. Cette collaboration vise à garantir que les solutions proposées répondent aux exigences des réglementations tout en respectant les standards esthétiques et fonctionnels attendus dans le secteur de la construction.

### Le programme Klima-Agence certifié: un gage d'excellence et de durabilité

Afin de garantir des standards élevés en matière de durabilité et d'efficacité énergétique, Klima-Agence a mis en place pour le ministère de l'Environnement le système d'assurance qualité (SAQ) Klima-Agence certifié. Ce programme de certification vise à accompagner les professionnels dans la réalisation de projets conformes aux objectifs climatiques nationaux et aux attentes des citoyens en matière de qualité environnementale.

La certification a pour objectif d'instaurer un système d'assurance qualité volontaire en vue du renforcement de la qualité des prestations de services, offrant au client un choix de prestataires de services efficaces et compétents.

Depuis 2018, les conseillers professionnels, dont les clients souhaitent bénéficier des aides financières Klimabonus pour un projet de rénovation énergétique, doivent être agréés



#### CONTACTEZ KLIMA-AGENCE

Ensemble, construisons un avenir durable.

Que vous soyez en phase de conception ou à la recherche de nouvelles idées pour intégrer des solutions énergétiques durables dans vos projets, Klima-Agence est là pour vous accompagner. Pour plus d'informations sur nos services ou pour entrer en contact avec un conseiller, appelez le 8002.11.90. Klima-Agence est à votre écoute pour vous accompagner et vous aider à faire de vos projets des références en durabilité et innovation architecturale.

Klima-Agence, votre partenaire national en matière d'énergie et climat.



fig. 1  
Trophées du Prix Éléance  
énergétique 2024

par le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, et participer à un système d'assurance qualité. Avec son label Klima-Agence certifié, Klima-Agence propose une assurance qualité conséquente dans le domaine des conseils relatifs à l'énergie et à la durabilité pour les bâtiments d'habitation.

Les objectifs du programme :

- Assurer des normes de qualité élevées : Klima-Agence certifié établit des critères rigoureux pour les bâtiments, les rénovations et les installations, garantissant des performances énergétiques optimales.
- Valoriser les projets durables : la certification permet aux architectes et ingénieurs-conseils de démontrer leur engagement en faveur de solutions durables, ce qui renforce leur crédibilité auprès des clients.

L'élégance au service de la durabilité : première édition du Prix Éléance énergétique

Un exemple emblématique de l'engagement de Klima-Agence envers les architectes et ingénieurs-conseils est le lancement du Prix Éléance énergétique. Ce concours, dont la première édition a été organisée

en 2024 en collaboration avec l'OAI, célèbre les réalisations architecturales qui allient fonctionnalité, esthétique et durabilité. L'objectif est de démontrer que la transition énergétique peut non seulement répondre aux impératifs écologiques, mais aussi repousser les limites de la créativité architecturale.

Ce prix a pour objectif de mettre en lumière des projets intégrant des technologies telles que :

- les panneaux photovoltaïques
- les systèmes solaires thermiques
- les pompes à chaleur
- les bornes de charge pour véhicules électriques
- les systèmes de ventilation performants.

Les participants sont invités à intégrer ces solutions dans leurs créations architecturales tout en veillant à leur harmonie visuelle avec le design global du bâtiment. Le concours, pour lequel la remise des prix de la première édition a eu lieu lors de la Home Expo 2024, a permis de récompenser des projets novateurs et inspirants, prouvant que la transition énergétique peut être un vecteur d'esthétique et d'élégance. Retrouvez les lauréats de cette première édition : [klima-agence.lu/fr/elegance-energetique2024](http://klima-agence.lu/fr/elegance-energetique2024)

## Pourquoi collaborer avec Klima-Agence ?

L'accompagnement proposé par Klima-Agence va bien au-delà des aspects techniques. L'agence s'inscrit dans une démarche globale de co-construction avec les professionnels, en favorisant le dialogue, l'échange d'idées et l'innovation.

Voici quelques raisons pour lesquelles les architectes et ingénieurs-conseils devraient s'appuyer sur Klima-Agence :

- un accompagnement personnalisé. Les conseillers Klima-Agence travaillent en étroite collaboration avec les professionnels pour comprendre leurs besoins spécifiques et proposer des solutions adaptées ;
- des ressources et outils pratiques. Klima-Agence met à disposition une variété d'outils et de supports pédagogiques pour sensibiliser

et informer les différents acteurs impliqués dans un projet ;

- une expertise pluridisciplinaire. Grâce à une équipe aux compétences variées, Klima-Agence peut répondre aux défis complexes de la transition énergétique sous différents angles ;
- une mise en réseau efficace. Klima-Agence facilite les connexions entre les architectes, ingénieurs-conseils et autres partenaires clés, renforçant ainsi la collaboration interprofessionnelle.



fig. 1



fig. 2



fig. 3



fig. 4

1. Retrouvez les montants et les conditions d'éligibilité des aides Klimabonus sur notre simulateur Klima-Agence : [aides.klima-agence.lu](https://aides.klima-agence.lu)

2. Plongez dans l'univers de la rénovation virtuelle et trouvez la combinaison idéale d'efficacité énergétique pour votre projet de rénovation : remplacement des fenêtres, ajout d'une isolation supplémentaire, ou encore remplacement du système de chauffage.

3. Comparez les modèles de bornes et les systèmes de charge disponibles sur le marché luxembourgeois.

4. Retrouvez le catalogue complet des mesures à mettre en place pour la protection du climat au sein des communes.

# #YoungPlanners

# OAI



## Qui Sommes-Nous ?

Young Planners OAI est un groupe de jeunes professionnels – architectes, architectes paysagistes, urbanistes, ingénieurs techniques, ingénieurs structurels et architectes d'intérieur – unis par une ambition commune : représenter les jeunes professionnels, repenser et renforcer notre profession. Sous l'égide de l'OAI, nous défendons une culture architecturale plus forte et une profession inclusive et tournée vers l'avenir au Luxembourg.



## Notre Mission

Nous sommes ici pour questionner, connecter et renforcer notre profession. Notre objectif est d'amplifier la voix des jeunes professionnels tout en favorisant un discours plus dynamique et critique au sein de l'OAI et au-delà.

### — Questionner le Status Quo

Nous lançons des conversations et encourageons les débats qui repoussent les limites et inspirent l'innovation en architecture et en ingénierie.

### — Collaborer

Nous créons des liens avec des organisations et des professionnels partageant les mêmes valeurs, au Luxembourg et à l'international.

### — Événements et Échanges

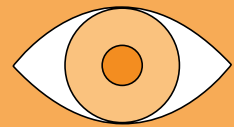
À travers des ateliers, conférences et débats, nous offrons des opportunités d'apprentissage et d'échanges entre jeunes talents et professionnels établis.

### — Relier Éducation & Pratique

Nous introduisons les étudiants aux métiers de l'architecture et de l'ingénierie, façonnant ainsi l'avenir de notre industrie.

### — Représenter les Jeunes Professionnels

Nous servons de relais entre les jeunes architectes et ingénieurs et l'OAI, défendons leurs intérêts et adaptons les réglementations pour soutenir une nouvelle génération de professionnels.



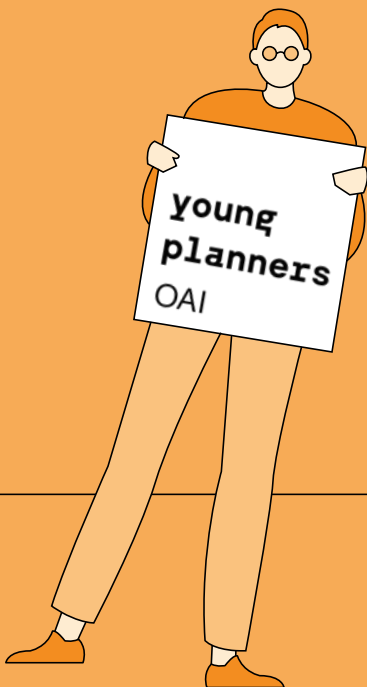
## Notre Vision

Nous croyons en la création d'une culture dynamique de l'architecture et de la construction au Luxembourg. Nous voyons notre profession comme un domaine en constante évolution, qui interroge, provoque et inspire. En favorisant le dialogue, en accueillant de nouvelles idées et en soutenant les jeunes talents en collaboration avec l'OAI, nous visons à combler le fossé générationnel et à construire une profession plus inclusive et tournée vers l'avenir. Notre action est à la fois locale et internationale, apportant des perspectives nouvelles au paysage architectural luxembourgeois.



## Rejoignez-nous !

Young Planners OAI est ouvert à tous les jeunes professionnels souhaitant nous rejoindre, partager leurs idées et participer à nos événements. Ensemble, nous pouvons façonner l'avenir de l'architecture et de la construction au Luxembourg.



Contactez-nous  
[Youngplanners@oai.lu](mailto:Youngplanners@oai.lu)

# Espaces d'une vie

## Entretien avec Isabelle Van Driessche

Interview des membres honoraires de l'OAI par l'architecte Romain Hoffmann.

Isabelle Van Driessche a été nommée membre honoraire de l'OAI lors de l'assemblée générale OAI le 24 octobre 2024 pour la remercier pour son engagement au service de la profession.



Romain Hoffmann, Architecte, membre honoraire de l'OAI

Isabelle, en 1983 tu as reçu ton diplôme d'architecte. 27 ans plus tard tu as fait un master en urbanisme et aménagement. Comment peut-on expliquer cet intervalle ?

Ma devise est et a toujours été : pas d'architecture sans urbanisme. C'est ainsi que mon travail de diplôme était déjà une étude sur le plateau de Kirchberg. Cette étude consistait en une analyse précise et détaillée de l'existant et une proposition pour le développement futur du quartier Kirchberg.

Plus tard, en 2011, avec la nouvelle loi sur le droit d'établissement, un diplôme d'urbanisme a été requis pour pouvoir établir des plans d'aménagement.

En dehors de ceci j'aimais toujours les espaces extérieurs. La question que je me posais était : Comment peut-on saisir l'espace urbain ? Cette question et recherche revenaient dans tous mes projets urbanistiques.

En 1985 tu as créé ton propre bureau d'études. Était-ce toujours ton idée d'être indépendante ?

À vrai dire : non. Avec la crise économique en 1983, le travail dans les bureaux est devenu plus rare et ceci jusqu'en 1985. Aussi était-il extrêmement difficile, en ces temps, de trouver un job intéressant en tant que femme architecte. C'était une des raisons de m'installer à mon propre compte.

Quelle était ta philosophie ?

Passée au fil de mes questionnements de l'architecture à l'urbanisme, la quête de sens m'a menée du dedans au dehors, de la forme au contenu et à la programmation, de la conviction au

lâcher prise, à l'écoute des acteurs du développement urbain et au travail d'équipe.

Ma philosophie se décline en quatre temps :

- Aiguiser le regard pour capter la mouvance, la mutation et donner à voir, diagnostiquer les intervalles plutôt que les objets, l'espace résiduel plutôt que le bâti représentatif, les opportunités plutôt que les faits accomplis, le transitoire plutôt que le définitif, les non-lieux plutôt que les sites bien identifiés, les inégalités, les manques, les besoins...
- Utiliser l'esquisse pour saisir la ville et ses perpétuelles mutations, résultant de rapports de forces fonciers, politiques, financiers, sociaux... et qui laisse de moins en moins de place à l'environnement « naturel ». Préférer un simple schéma à une surabondance promotionnelle d'imagerie 3D.
- Planifier consciemment, en tentant de comprendre pourquoi, pour qui, et de communiquer les effets des projets de développement sur les usagers et sur l'environnement, afin de permettre une décision éclairée pour tous... et avec pour guide, au sein de la complexité urbaine, la notion d'intérêt public, renforcée quotidiennement sans illusions.
- Préférer aux objectifs grandioses un cheminement ouvert aux détours qui attise ma curiosité et préserve ma capacité d'émerveillement devant la diversité du monde, ses beautés et ses absurdités... en restant attentive aux germes de déséquilibre.





Comment vois-tu actuellement l'urbanisme au Luxembourg ?  
A-t-on appris et tiré les conclusions nécessaires des fautes graves commises dans le passé ?

Je pense qu'on est sur le bon chemin. De nombreux efforts ont été faits et restent encore à faire. L'urbanisme doit se fondre dans la culture pour devenir un automatisme de pensée. Ceci demande des années et des années de travail, de réflexions et de formation d'équipes qui s'en occupent, etc.

Les fautes des années 70, comme le mono-fonctionnalisme, la «Autogerechte Stadt» et l'aménagement dispersé du Plateau de Kirchberg, par exemple, n'ont pas été reproduites à Esch/ Belval, plus dense et plus mixte. Cependant, au niveau de l'urbanisme rural, il reste pas mal à faire.

Les lois se concentrent souvent trop sur la ville et sur le bâti nouveau, négligeant les atouts de l'espace rural et de l'existant.

Est-ce que pour toi on peut encore réaliser un urbanisme et une architecture progressive et de qualité avec toutes les prescriptions en vigueur ?

Un premier progrès est déjà que les prescriptions dimensionnelles ne sont plus dans les PAG nouvelles moutures. Pour les PAP «nouveau quartier» on a plus de liberté. Pour

## BIOGRAPHIE

- Isabelle Van Driessche : née le 23 juin 1959 à Luxembourg
  - 1977: Baccalauréat école européenne Luxembourg
  - 1983: Diplôme d'Architecte D.P.L.G. à l'Unité Pédagogique d'Architecture de Strasbourg (UPAS) mémoire: «Réhabilitation du Plateau de Kirchberg»
  - 1981–1984: Assistante à l'UPAS pour les cours de modèle vivant
  - 1984–1985: Stages chez les architectes Pierre Bohler à Luxembourg et Théo Worré à Luxembourg
  - 1985: Création du bureau Van Driessche urbanistes et architectes à Luxembourg
  - 1985–1989: Membre de l'OAL : Ordre des Architectes Luxembourg
  - 1989–1993: Membre de l'OAI : Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils sous n°AP/0318 UP/0318
  - 1998: 1<sup>er</sup> prix luxembourgeois d'architecture (FAI) (ex-aequo avec Aristide Gambucci)
  - 2005: Inscription sur l'arrêté ministériel du 16 mars 2005 établissant la liste des personnes qualifiées pour élaborer un Plan d'Aménagement Général au sens de l'article 7(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'Aménagement Communal et le Développement Urbain
- Membre co-fondateur de l'AULA: Aménageurs et Urbanistes Luxembourg a.s.b.l
- 2010: Master «Urbanisme et aménagement» à l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP/UPEC)
  - 31.12.2023: Cessation des activités comme indépendante, bureau repris par 4urba sarl

### PRINCIPALES MISSIONS

- Conseils en urbanisme et PAP pour le Fonds Kirchberg (1985–1998), la Ville d'Héricourt (F) (1987–1995), Idelux (B) (1999)
- Refontes PAG, établissement de PAPs et conseils en urbanisme pour les communes de Bertrange, Differdange, Frisange, Bascharage, Clemency (devenue Käerjeng), Kopstal, Mondorf-les-Bains, Strassen, Tandel, Wiltz, Wincrange
- Organisations de concours ou marchés négociés pour les communes de Mondorf-les-Bains, Strassen, Diekirch, Esch-sur-Alzette, le Fonds Kirchberg, le Fonds Vieille Ville, la Clinique St Louis à Ettelbruck
- Constructions pour l'Administration des Bâtiments Publics («Cour de Justice Européenne 3<sup>e</sup> extension» 1989–1995, «Base Nautique Lultzhausen» 1999–2011)
- Intervenant formation «dossiers PAP» pour l'UNI.lux dans le cadre FCAT (2011–2024), pour le House of Training (2015–2024)

que les communes ne soient plus tentées par un urbanisme réglementaire défensif et exhaustif, notamment dans les quartiers existants, il faudrait trouver une base légale pour permettre au bourgmestre, s'il le souhaite, d'appuyer sa décision d'autorisation sur l'expertise d'un groupe de personnes compétentes en matière de qualité architecturale voire patrimoniale des projets.

Isabelle, tu es une dessinatrice douée. Comment en es-tu venue à l'esquisse et au sketching ?

Dès mes premières années je dessinais. C'est ainsi qu'à l'école je tentais en catimini d'esquisser mes enseignants en un minimum de traits. À l'époque je m'inspirais de bandes dessinées telles que Mickey Mouse, Gaston Lagaffe, Astérix et pas mal d'autres. Pour moi, le dessin est LE moyen d'expression par définition.

Quel est ton plus grand défi ?

Ne rien regretter !

Pour une architecte respectivement urbaniste, il est important de voir beaucoup de choses, de voyager, voir d'autres pays, constructions, de s'inspirer, de rencontrer d'autres personnes du métier pour échanger des idées. Les voyages contribuent à la formation de l'architecte. Est-ce que c'était le cas pour toi ?

Oui. J'ai entrepris quelques voyages surtout pour voir des amis, architectes et autres. Je préfère découvrir les pays de l'intérieur et à fond plutôt que de faire du tourisme pur ou de bronzer à la plage.

Je me rappelle très bien combien j'étais impressionnée par mon premier grand voyage avec mes grands-parents, à l'âge de 8 huit ans. D'abord l'escale en Islande avec sa nature impressionnante, ses geysers, puis surtout à New York avec ses gratte-ciels, les ascenseurs ultra rapides, les bruits et odeurs de la ville...

Merci Isabelle pour cette interview intéressante et pour nous avoir fait découvrir ta passion pour l'urbanisme et le sérieux du métier d'urbaniste-aménageur. J'espère que dans un entretien futur nous pourrions développer divers autres thèmes faisant partie de ton travail.

- fig. 1  
Femme cheveux au vent sur un bateau
- fig. 2  
Esquisse du site du Plateau de Kirchberg faite en 1982 dans le cadre de son mémoire de diplôme d'architecture « Réhabilitation du Plateau de Kirchberg »
- fig. 3  
USK au Grund
- fig. 4  
Esquisse de faisabilité du schéma directeur pour l'enclave centrale de la localité de Bastendorf 2023, Commune de Tandel
- fig. 5  
Vue sur Hong Kong 2024



fig. 2

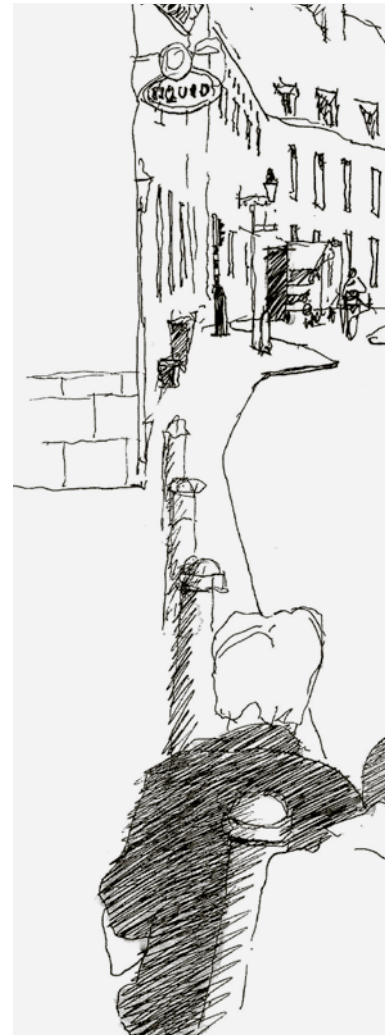


fig. 3

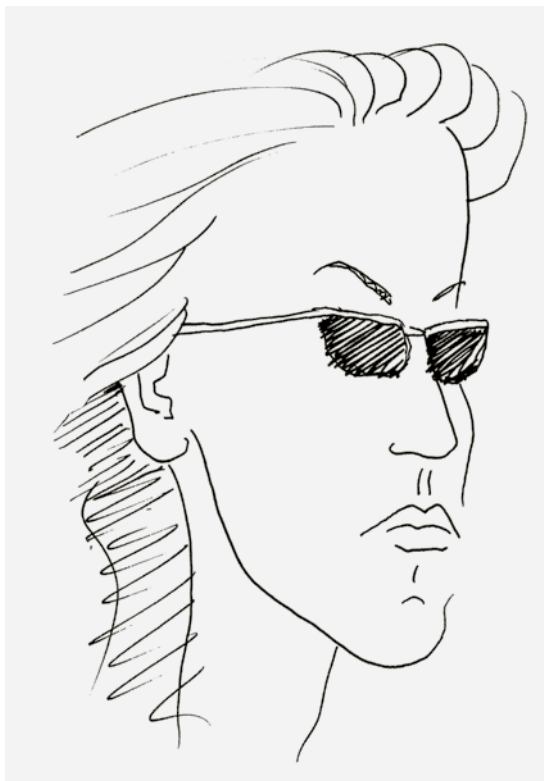


fig. 1



VUE DE LA VILLE



BAS SD NQ 05 Ech:1/1000  
IVD-Papaya 08/03/2023



fig. 4

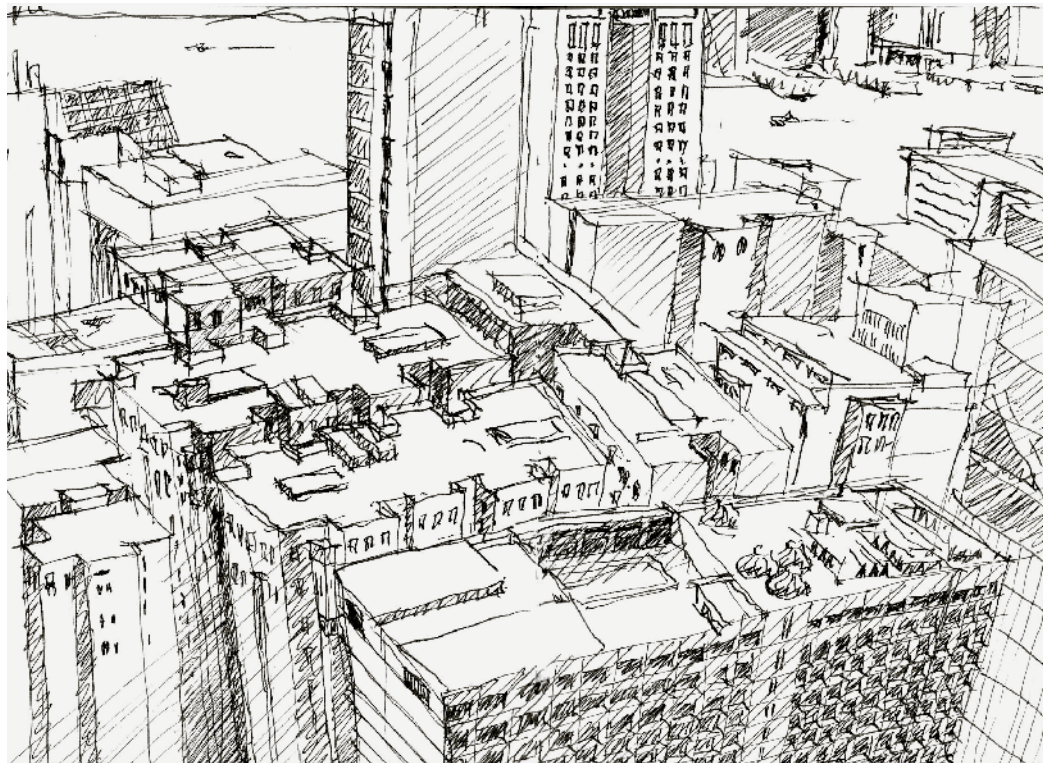


fig. 5

# Jurisprudence

## La péremption de l'autorisation de bâtir

CONSEIL JURIDIQUE  
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service d'orientation juridique exclusivement dédié aux membres de l'OAI est également proposé contre une participation financière.



Dominique Bornert,  
conseiller juridique  
de l'OAI

1. L'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain (« loi ADCU »)

La loi ADCU, telle que modifiée récemment par une loi du 4 novembre 2024, prévoit désormais que « l'autorisation est périmée de plein droit si, dans un délai de deux années à partir de la date de l'autorisation, le bénéficiaire n'a pas entamé la réalisation des travaux de manière significative. Sur demande écrite et motivée du bénéficiaire, le bourgmestre peut accorder une prorogation du délai de péremption d'une durée maximale d'une année ».

Le délai de validité de l'autorisation (précédemment d'un an) a donc été porté à deux ans par suite de l'adoption du projet de loi n°8369. En revanche, une seule prorogation (et non plus deux) est possible <sup>1</sup>.

La ratio legis de ce délai de péremption est de lutter contre les permis demandés par des propriétaires n'ayant pas réellement l'intention de construire, mais cherchant à procurer une plus-value au terrain ou au bien immobilier en cas de possibles travaux de transformation. Il s'agit aussi d'éviter qu'ils puissent se prévaloir indéfiniment de droits acquis, en empêchant toute modification des règles d'urbanisme au mépris du principe de mutabilité des plans d'urbanisme.

Pour éviter la péremption, il faut entamer « la réalisation des travaux de manière significative », c'est-à-dire, selon la jurisprudence, faire procéder à des travaux d'une « importance suffisante et qui témoignent de l'intention réelle du bénéficiaire du permis de mettre celui-ci en œuvre, en ce sens que ces travaux doivent être indissociables des opérations de la construction autorisée et que lesdits travaux fassent l'objet du permis en question » <sup>2</sup>.

2. La date constituant le point de départ du délai de péremption : la « date de l'autorisation »

La loi ADCU, telle que modifiée, précise désormais expressément le point de départ du délai de péremption de l'autorisation de bâtir, à savoir « à partir de la date de l'autorisation ». Le commentaire de l'article ajoute que la date de départ (du délai biennal) « correspond à la date où l'autorisation a été rendue et signée par le bourgmestre ».

3. La question de la notification de l'autorisation

Dans le cadre de l'examen du projet de loi n°8369 ayant donné lieu à la modification de la loi ADCU, le Conseil d'État avait estimé qu'il aurait été préférable de faire courir le délai de péremption plutôt à partir de la date de la notification de l'autorisation au bénéficiaire » et a proposé de reformuler le texte en ce sens <sup>3</sup>.

Cette observation faisait écho aux jurisprudences rendues sur base du texte précédent de l'article 37 de la loi ADCU (qui ne précisait pas le point de départ du délai de péremption). Le Tribunal administratif avait considéré que la disposition est à « interpréter en ce sens que le délai de péremption y prévu ne court qu'à partir du jour où le permissionnaire a pris ou a pu prendre connaissance de l'autorisation lui étant accordée, étant donné que ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il a effectivement la possibilité d'entamer les travaux... » <sup>4</sup>.

Il a toutefois été rétorqué, pour arbitrer la teneur de la nouvelle disposition, « qu'étant donné que la procédure de délivrance des autorisations de construire sera de toute façon digitalisée, en principe au courant de cette législature, la Commission n'entend dès lors pas suivre la reformulation proposée par le Conseil d'État... » <sup>5</sup>. Il est ainsi escompté que l'autorisation, dès la date de sa signature par le bourgmestre, sera notifiée sans retard au bénéficiaire.

- 1 Comme le déplore dans son avis (du 18.06.2024), la Chambre des fonctionnaires et des employés publics, selon le projet de loi (dans sa teneur actuelle) : « la durée effective totale restera la même, à savoir trois années (nouvelle durée de validité initiale de deux années avec la possibilité de la prolonger une fois pour une année, contre une durée de validité actuelle d'une année avec la possibilité de la prolonger deux fois pour une année) ». Par ailleurs, dans son avis du 13 septembre 2024, l'OAI regrette que la validité des autorisations de construction ne soit pas prolongée d'office de deux années
- 2 Trib. Adm. N° 44417, 24 novembre 2021. Voir aussi: Trib. adm. 25 avril 2012, n° 27959 du rôle, Pas. adm. 2020, V° Urbanisme, n° 800.
- 3 Cf. avis du Conseil d'État (du 12.07.2024) sur le projet de loi n° 8369
- 4 Trib. Adm. N° 46946 du rôle, 24 juin 2024
- 5 Cf. rapport de la Commission des Affaires Intérieures (du 2.10.2024) relatif au projet de loi n° 8369
- 6 Cour adm., 13 décembre 2018, n° 41580C du rôle, Pas. adm. 2022, V° Urbanisme, n° 889
- 7 Trib. Adm. N° 46903 du rôle, 16 août 2024



#### 4. La demande en prorogation de l'autorisation de bâtir

La péremption du permis de bâtir opère de plein droit, par le simple fait de l'expiration du délai. Il s'avère donc impossible de solliciter tardivement la prorogation d'une autorisation déjà périmée. Il est donc impératif de demander une prorogation avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

Il advient que le maître d'ouvrage reproche parfois à l'architecte d'avoir, le cas échéant, omis de faire les démarches nécessaires pour obtenir une prorogation de l'autorisation ou d'avoir manqué de l'avertir. Selon les circonstances, la responsabilité de l'architecte ne peut être exclue, étant tenu à une obligation générale de conseil et de renseignements et devant veiller au respect des prescriptions réglementaires. En revanche, la responsabilité de l'architecte devrait être écartée si sa mission partielle a pris fin avec l'obtention de l'autorisation de bâtir.

Le contrat d'architecte précise parfois à titre de précaution que : « Le maître d'ouvrage procédera à l'affichage constant de l'autorisation de bâtir conformément aux dispositions légales en vigueur. Il appartiendra également au maître d'ouvrage de procéder aux demandes de prorogation de l'autorisation de bâtir, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le maître d'œuvre ne pourra être tenu responsable de la fin de validité d'une autorisation de bâtir ni d'un affichage inapproprié ».

#### 5. La suspension du délai de péremption de l'autorisation

En présence d'une autorisation de bâtir attaquée par un tiers, la réalisation de la construction constitue toujours un risque. Le permissionnaire prudent peut donc préférer attendre l'issue de la procédure contentieuse.

Dans le silence de la loi, la jurisprudence a apporté un correctif pertinent dans un arrêt de principe de la Cour Administrative (en 2018) <sup>6</sup>. Ainsi, à chaque fois qu'un tiers introduit un recours en annulation contre un permis de construire, le délai de péremption se trouve automatiquement suspendu à partir de l'introduction du recours, et jusqu'à ce que le litige soit définitivement tranché par le Tribunal administratif (ou par la Cour, en cas d'appel). Ce principe a été confirmé récemment <sup>7</sup>.

Le Conseil d'État a souligné (dans son avis précité) que « la jurisprudence a admis une série de correctifs », à savoir notamment « que le délai ne court pas ou se trouve suspendu lors d'un cas de force majeure », ou lorsque le « bénéficiaire de l'autorisation ne peut pas entamer les travaux en raison d'un recours » ou « lorsqu'un arrêté de fermeture du chantier » est intervenu. Et d'ajouter qu'il « n'imagine pas que les auteurs » (du projet loi) aient voulu « empêcher les juges d'appliquer ces correctifs... ». Ces jurisprudences gardent en effet toute leur pertinence.

# Assurance

## Utilisation de matériaux durables ou réemploi sur les chantiers : les impacts sur les assurances

CONTRAT-CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales !



L'intégration de matériaux recyclés et écologiques dans les projets de construction représente une innovation majeure dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie, mais elle soulève également des préoccupations spécifiques qui méritent d'être examinées de manière approfondie. Alors que la durabilité devient une priorité dans la conception moderne, l'utilisation de nouveaux matériaux peut entraîner des interrogations légitimes et complexes relatives à leur durabilité, leur performance, leur conformité aux normes réglementaires en vigueur, et cela peut avoir des conséquences directes sur les assurances des professionnels du secteur.

Nous pouvons évoquer en premier lieu le cas spécifique de l'assurance des architectes et ingénieurs-conseils. Ces professions ont une obligation légale de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle afin de se protéger contre d'éventuelles réclamations, qui pourraient découler tant de la conception que du suivi des travaux sur le chantier. En effet, lorsque des matériaux recyclés sont choisis pour un projet, il est impératif de s'assurer qu'ils respectent les critères de qualité et de sécurité définis par les normes en vigueur. Si de tels matériaux échouent à satisfaire ces exigences, cela pourrait engendrer des dommages, sollicitant ainsi l'intervention de l'assurance pour couvrir les coûts des éventuelles réclamations.

Prenons l'exemple concret d'un matériau recyclé qui ne remplit pas les attentes en termes de durabilité ou de sécurité. Si, par exemple, ce matériau entraîne des dommages structurels notables, l'assurance responsabilité civile professionnelle serait alors appelée à couvrir les réclamations formulées par les propriétaires ou les occupants de l'immeuble affecté. Il en va de même dans le cas où les matériaux employés ne respectent pas la réglementation en vigueur ; dans ce scénario,

le professionnel de la construction pourrait être tenu pour responsable des conséquences, et l'assurance devrait alors prendre en charge les frais liés à la résolution de ces problématiques.

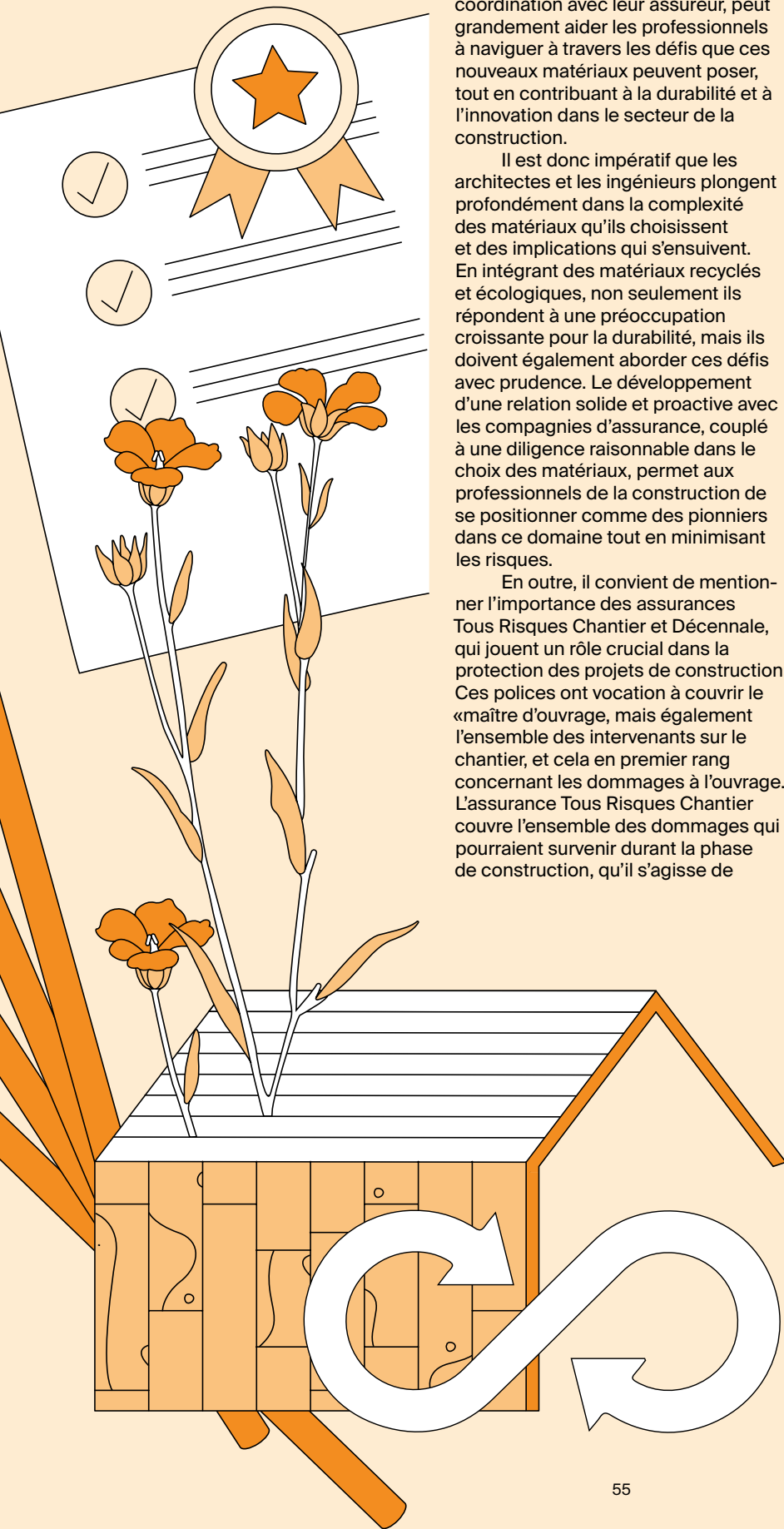
Il est fondamental de souligner que toutes les polices d'assurance responsabilité civile professionnelle ne proposent pas un niveau uniforme de couverture. Certaines exclusions peuvent être intégrées, notamment face à l'utilisation de matériaux non certifiés, dans la mesure où les assureurs, n'ayant pas suffisamment de recul sur la performance à long terme de tels matériaux, pourraient hésiter à accepter le risque d'une couverture. S'agissant de l'utilisation de matériaux ne respectant pas les normes réglementaires, il est tout à fait envisageable que l'assureur exclue complètement la couverture pour les réclamations découlant de ces manquements.

Avant de se lancer dans un projet intégrant l'utilisation de matériaux recyclés et écologiques, il est donc essentiel que les architectes et les ingénieurs procèdent à une évaluation exhaustive des risques. Cela peut comprendre une étude attentive des performances passées et des antécédents des matériaux prévus pour l'utilisation, afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences de sécurité et de qualité existantes. Parallèlement, il est crucial de documenter toutes les décisions prises, afin de conserver une trace complète de leurs justifications quant à l'utilisation des matériaux sélectionnés. Une documentation rigoureuse permettra de démontrer la diligence et le souci de conformité du professionnel en cas de litige.

La responsabilité civile professionnelle constitue un élément clé à considérer pour la bonne pratique des architectes et des ingénieurs, surtout dans un contexte où l'utilisation de matériaux recyclés et écologiques est en constante croissance. Une bonne compréhension des implications potentielles de leurs



Vanessa Krackenberg,  
Account Manager chez  
ALLIA Insurance Brokers



pratiques, associée à une stratégie de gestion des risques élaborée en coordination avec leur assureur, peut grandement aider les professionnels à naviguer à travers les défis que ces nouveaux matériaux peuvent poser, tout en contribuant à la durabilité et à l'innovation dans le secteur de la construction.

Il est donc impératif que les architectes et les ingénieurs plongent profondément dans la complexité des matériaux qu'ils choisissent et des implications qui s'ensuivent. En intégrant des matériaux recyclés et écologiques, non seulement ils répondent à une préoccupation croissante pour la durabilité, mais ils doivent également aborder ces défis avec prudence. Le développement d'une relation solide et proactive avec les compagnies d'assurance, couplé à une diligence raisonnable dans le choix des matériaux, permet aux professionnels de la construction de se positionner comme des pionniers dans ce domaine tout en minimisant les risques.

En outre, il convient de mentionner l'importance des assurances Tous Risques Chantier et Décennale, qui jouent un rôle crucial dans la protection des projets de construction. Ces polices ont vocation à couvrir le «maître d'ouvrage, mais également l'ensemble des intervenants sur le chantier, et cela en premier rang concernant les dommages à l'ouvrage. L'assurance Tous Risques Chantier couvre l'ensemble des dommages qui pourraient survenir durant la phase de construction, qu'il s'agisse de

dommages matériels causés aux installations ou de sinistres liés aux matériaux utilisés. Cette assurance est particulièrement pertinente dans le cadre de l'utilisation de matériaux recyclés, qui peuvent potentiellement présenter des risques inhabituels. Parallèlement, l'assurance décennale garantit la couverture des dommages affectant la solidité d'un bâtiment. En cas de défaut caché, le concepteur et le constructeur sont protégés pour une durée de dix ans. Ainsi, souscrire à ces assurances permet aux architectes et aux ingénieurs de mener leurs projets avec une plus grande sérénité. Cette démarche proactive démontre aussi une volonté de conformité aux normes en vigueur et de responsabilité vis-à-vis des clients et des partenaires du projet.

# BIM

## Les EIR: des exigences claires pour un processus BIM efficace

On ne le répètera jamais assez, le BIM (Building Information Modeling) est bien plus qu'une simple modélisation numérique d'un bâtiment. C'est un processus collaboratif qui permet aux différentes parties prenantes d'un projet de construction de travailler ensemble, en partageant des informations précises et à jour à chaque étape du cycle de vie du bâtiment. Pour que cette collaboration soit efficace, des exigences claires doivent être définies dès le début du projet.

C'est ici que les Exigences d'Information Echangées (EIR pour Exchange Information Requirements) jouent le rôle clé de définir ce qu'on pourrait appeler traditionnellement les « livrables » du projet, en considérant non seulement les livrables dus au maître d'ouvrage mais de manière générale tout ce qui doit être livré / échangé pour collaborer. La définition des EIR doit donc être à l'initiative du maître d'ouvrage mais doit être confirmée par les parties prenantes du projet.

### Contenu des EIR:

Il y a un piège dans lequel ne pas tomber en ce qui concerne la définition de ce qu'est l'information dont on parle avec les EIR. Il ne faut pas faire l'amalgame avec le « niveau d'information » (le « I » du niveau GID au Luxembourg, voir [www.bimids.eu/lu-fr](http://www.bimids.eu/lu-fr)) qui définit seulement les données alphanumériques contenues dans un modèle sous forme de propriétés (par ex. propriété coupe-feu, résistance thermique, matériau, marque, type, puissance...). En réalité, la définition du niveau d'information et plus largement du niveau GID attendu dans les modèles font partie des éléments à définir dans les EIR, mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg...

Dans le cadre de la norme ISO 19650, qui régit la gestion des informations relatives aux projets de construction utilisant le BIM (Building Information Modeling), l'information est définie comme l'ensemble

des données, documents, et modèles numériques qui sont essentiels à la planification, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un actif bâti.

Les EIR consistent donc à définir tout ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins des parties prenantes à chaque phase du cycle de vie d'un projet. Cela inclut alors les modèles BIM avec la définition de leur contenu, mais aussi les plans et rapports d'étude, les spécifications techniques pour la construction, les plans de maintenance pour l'exploitation, ou encore des données de capteurs intégrées pour la gestion en temps réel des équipements.

Il convient en plus de définir dans les EIR:

- le calendrier de livraison de ces informations,
- les conteneurs d'information dont la définition couvre la manière dont les informations doivent être échangées tout au long du projet, en incluant généralement les types de conteneurs (un conteneur peut être un fichier BIM, un ensemble de documents de projet, des rapports, des plans, des tableaux de bord, etc.) et les formats de fichiers (ainsi que les versions si nécessaire),
- Le CDE (Common Data Environment), un environnement centralisé utilisé pour la collecte, la gestion, le stockage et l'échange des conteneurs d'informations tout au long du cycle de vie d'un projet BIM. Il faut alors préciser la technologie utilisée mais aussi les conventions de nommage, les procédures de mise à jour et de validation et la gestion de la sécurité et des accès.



Daniel Zignale,  
Dr. Arch. BIM Manager,  
Architecte chez  
BIMCONSULT, collabora-  
teur externe de  
l'OAI assistant le  
comité de pilotage  
OAI BIM composé de  
Marco Da Chao, Jos  
Dell, Joao Figueiredo,  
Eric Hansen, Marc  
Juncker, Yara Oweiss,  
Jean-Claude Welter.



### Comment les définir :

Les EIR sont en réalité la dernière étape de la définition d'un plus vaste ensemble d'exigences d'information plus ou moins détaillées venant du maître d'ouvrage, le tout formant un corpus documentaire qu'il convient d'élaborer soit de manière générale (pour tous les projets) soit de manière spécifique (pour chaque projet).

Voir exemple dans le tableau ci-contre.

### Pas de contrat sans EIR :

Les architectes et ingénieurs ne sont pas les principaux responsables de la définition des EIR, mais ils jouent un rôle crucial d'analyse et de conseil. Leur implication permet de s'assurer que les exigences d'information sont réalistes, réalisables, et alignées sur les objectifs de conception et les méthodes de travail des équipes projet. En fonction de la nature du projet, leur contribution peut être essentielle pour établir des EIR efficaces qui facilitent la collaboration et la gestion de l'information tout au long du cycle de vie du projet.

Soyez donc vigilants lors de l'analyse des EIR que vous devrez satisfaire après tout engagement contractuel.

## EXEMPLE D'EIR DÉRIVÉS D'AUTRES NIVEAUX D'EXIGENCES D'INFORMATION

### **OIR**

(OBJECTIF ORGANISATIONNEL)

Optimisation de l'Efficacité Énergétique: L'organisation souhaite réduire ses coûts énergétiques de 20% sur les cinq prochaines années dans tous les bâtiments qu'elle possède ou exploite, en mettant l'accent sur les pratiques de construction durable et l'efficacité énergétique.

### **PIR**

(EXIGENCES D'INFORMATION DU PROJET)

Intégrer un système de chauffage à haute efficacité énergétique dans le projet du siège social, avec des simulations de performance énergétique démontrant que le bâtiment atteindra les objectifs de consommation d'énergie fixés.

### **AIR**

(EXIGENCES D'INFORMATION DES ACTIFS)

Disposer de toutes les informations nécessaires sur les équipements de climatisation, leur performance énergétique, et les données pour une gestion proactive de la maintenance.

### **EIR**

(EXIGENCES D'INFORMATION ECHANGÉES)

Avec détail des Conteneurs attendus

**EIR Dérivé des PIR:** Fournir un modèle BIM de conception détaillant le système de chauffage, avec des simulations énergétiques sous différents scénarios climatiques pour prouver que les objectifs de réduction de consommation sont atteints. Livrer des rapports de simulation énergétique et des certifications de conformité à l'efficacité énergétique.

**EIR Dérivé des AIR:** Fournir un modèle BIM as-built avec une documentation complète sur la performance énergétique des équipements de chauffage et de climatisation, incluant des plans de maintenance recommandés, des fiches techniques, et des calendriers de remplacement des composants pour assurer l'efficacité à long terme.

Fichier IFC pour modèle BIM 3D.

Fichiers de simulation énergétique (.idf, .epw).

Documents PDF pour rapports de conformité et toute documentation technique.

#### PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez disposer de guides et outils pour découvrir voire formuler des EIR ou autres documents BIM, n'hésitez pas à créer un compte gratuit sur la plateforme PLANNERLY ([www.plannerly.com/%20?utm\\_source=xtdu9](http://www.plannerly.com/%20?utm_source=xtdu9)), une plateforme reconnue de BIM Management.

# MOAI

## Liste des interfaces

Commission OAI  
« MAÎTRISE D'ŒUVRE OAI » :  
Corinne Stephany  
Mathias Fritsch  
Jacques Seywert  
Mike Dusseldorf  
Pierre Hurt

Suivi OAI :  
Bertrand Bourdon



La version imprimée du livre MOAI.LU est épuisée, mais vous pouvez le télécharger sur [www.moai.lu](http://www.moai.lu).

Au terme de 9 workshops, le GT 2 de la Commission élargie MOAI a rédigé la mise à jour de la fiche complémentaire de travail MOAI FC.13 « Liste des interfaces ».

La liste des interfaces est un document de référence pour les concepteurs définissant la répartition des tâches au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre à propos de cas concrets.

Ces cas concrets, rencontrés au cours des expériences des planificateurs, représentent des situations récurrentes demandant à ce que les responsabilités technique et budgétaire entre les planificateurs soient bien scindées.

Plus précisément, la liste des interfaces définit pour certains cas spécifiques d'installations, équipements, éléments architecturaux à construire / à mettre en œuvre une définition précise des tâches entre chaque concepteur et ce au cours des phases d'un projet à savoir :



Afin de permettre aux maîtres d'œuvres de s'orienter rapidement vers une éventuelle clarification d'interfaces, plusieurs groupes d'ouvrages ont été définis :

1. Installation de chantier
2. Aménagements extérieurs
3. Gros-œuvre
4. Clos couvert-toiture
5. Clos couvert-façade
6. Clos couvert-technique
7. Technique
8. Parachèvement

### Principes de la liste des interfaces :

1. Notion de Responsable principal / tuteur
  - Pour chaque tâche, un intervenant de la maîtrise d'œuvre est défini en tant que responsable principal / tuteur qui s'occupe du début jusqu'à l'achèvement et réception de la tâche en question.
  - Le responsable principal / tuteur est défini en tant qu'initiateur de la coordination de la tâche — c'est-à-dire qu'il doit prendre l'initiative auprès des autres intervenants pour la coordination et demande des apports nécessaires.
  - La « coordination d'une tâche par le tuteur avec un autre intervenant » — signifie que l'intervenant tiers est supposé faire des apports / contributions à la résolution de la tâche.
  - Dans le cas de plusieurs intervenants, le tuteur est mentionné avec un astérisque \*.
2. Cas de l'Architecte- / Ingénieur Paysagiste (PAY) :
  - Si cet acteur n'est pas missionné sur le projet, un autre concepteur assume cette interface. Par ex. si c'est l'Architecte (AR) qui s'en occupe, il est représenté dans le texte : « PAY (AR) ».
3. Cas de l'Architecte d'intérieur :
  - Il n'est pas nécessaire d'adapter spécifiquement la liste des interfaces puisque si l'Architecte



Bertrand Bourdon,  
Chargé de missions OAI

d'intérieur est chargé d'une des missions énumérées (p.ex. sanitaire, éclairage, ...) il est amené à réaliser ses travaux et à collaborer avec les Ingénieurs-Conseils de la même façon qu'un Architecte.

Cette liste, étant donné le travail collaboratif intensif à prévoir par les membres de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réussite de leur projet, fera partie intégrante du futur contrat-type MOAI.

Nous tenons à remercier les membres du GT2 Interfaces (Marc Wagner, Stephan Ohliger, Jacques Seywert, Pit Thines, Paolo Dal Zotto et Julien Vanoli ainsi que la rapporteuse du groupe Anabel Witry) pour leurs travaux ayant abouti à l'actualisation de ce document de première importance, ainsi qu'Andrea Weier, Friederike Huth, Mathieu Kuczkiewicz, Serge Welscher, Romain Cosnier, Mike Dusseldorf, Nathalie Jacoby et Christiane Besch pour leur participation.

## AUTRES FICHES

Disponibles sur [www.moai.lu](http://www.moai.lu).

### FC.04

MISE À JOUR

Calcul des surfaces et volumes

### FC.05

MISE À JOUR

Liste des autorisations

### FC.07

MISE À JOUR

Planning

### FC.11

MISE À JOUR

Compartimentage

### FC.11

MISE À JOUR

Compartimentage

### FC.16

MISE À JOUR

Calcul des coûts et suivi financier

### FC.17

MISE À JOUR

Établissement des métrés

### FC.25

NEW

Livrables entre maîtrise d'œuvre et entreprises

### FC.26

NEW

Fiche de travail prérequis au développement d'un projet architectural

# Urban sketchers Luxembourg

Pour les urban  
sketchers  
saisir la ville  
fait aussi partie  
du voyage

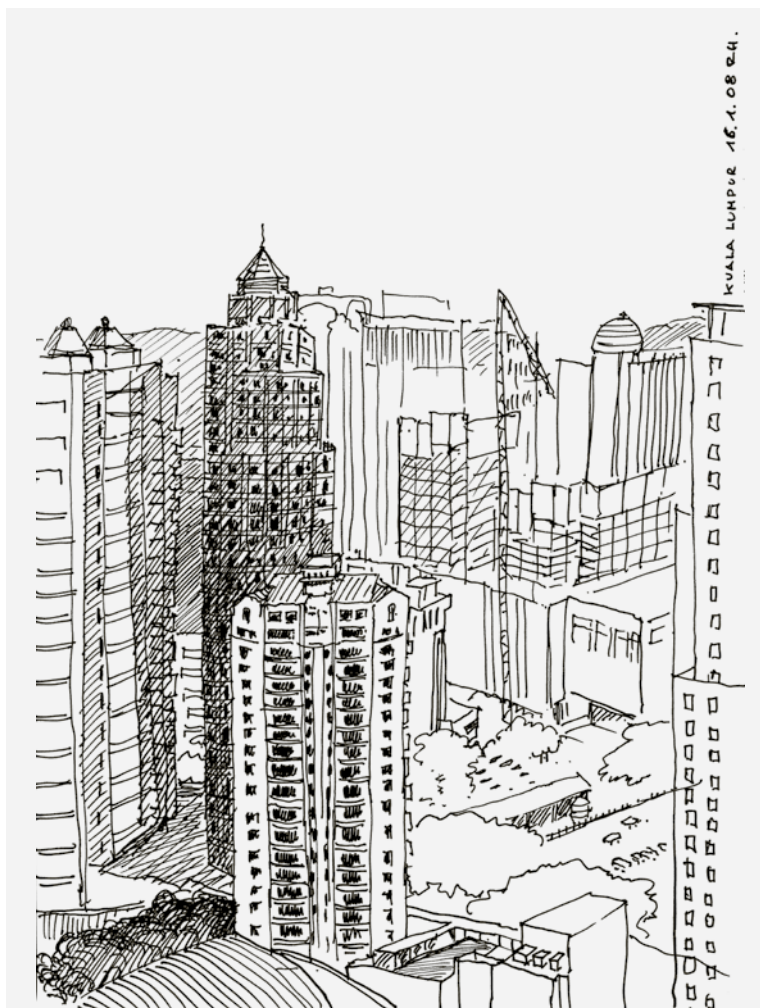


fig. 1

fig. 1  
Romain Hoffmann  
Kuala Lumpur, 2008

fig. 2  
Jean-Paul Carvalho  
Vue d'Ericeira au Portugal,  
2021, esquisse rapide  
sous un soleil de plomb

fig. 3  
Arnaud De Meyer  
Vue du Financial District  
de New York aux USA,

2023, vue depuis  
le Brooklyn Bridge Park

fig. 4  
Isabelle Van Driessche  
Vue de Pfaffenthal  
à Luxembourg, 2018,  
esquisse en étapes  
rythmées par les foules  
de touristes et prise  
depuis le sommet de  
l'ascenseur panoramique  
Pfaffenthal construit  
par STDM

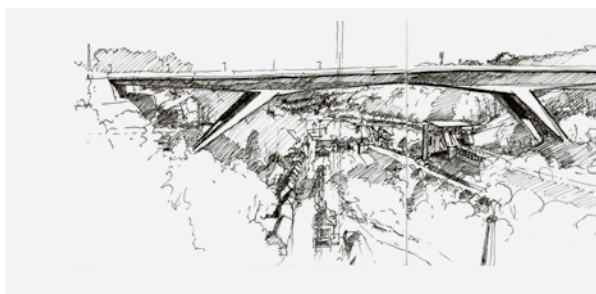




fig. 2

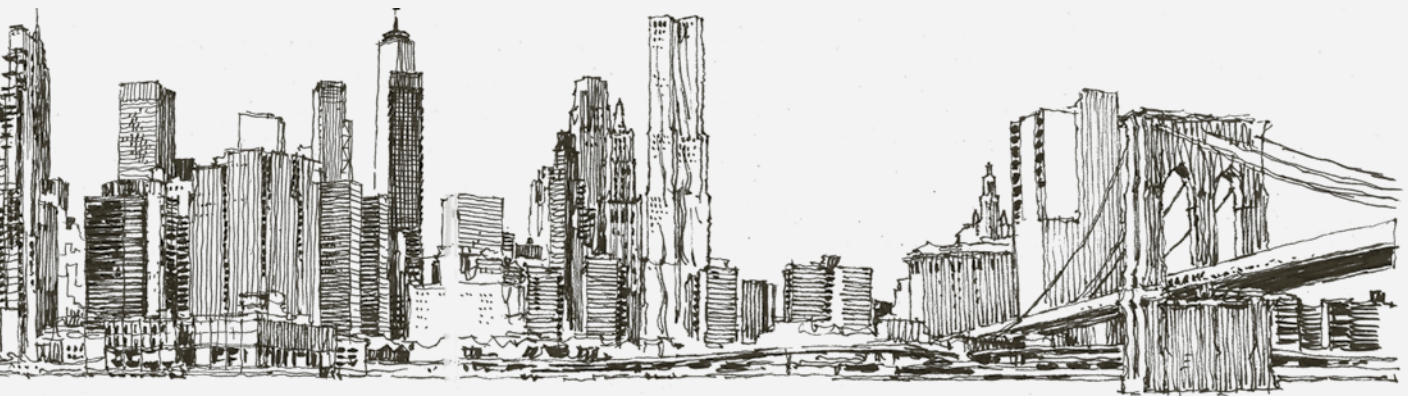


fig. 3



fig. 4

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique,  
nous vous prions de nous  
contacter par e-mail à [secretariat@oai.lu](mailto:secretariat@oai.lu).

# Concours et résultats

## Prix Élégance énergétique : pour une intégration esthétique des technologies de la transition énergétique

La première édition du Prix Élégance énergétique, initiative novatrice organisée par Klima-Agence en collaboration avec l'OAI, mettait à l'honneur des projets architecturaux alliant efficacité énergétique et design raffiné. Ce concours encourageait des solutions innovantes d'intégration esthétique pour des équipements tels que les panneaux photovoltaïques, les systèmes solaires thermiques, les pompes à chaleur, les bornes de charge pour véhicules électriques et les dispositifs de ventilation. La recherche d'une harmonie entre les exigences techniques et l'attrait visuel était au cœur des critères de sélection.

À travers cette initiative, les organisateurs visent à démontrer qu'une alliance réussie entre les technologies modernes de la transition énergétique et le design architectural est non seulement possible, mais souhaitable. Ce prix cherche aussi à inspirer les professionnels et à sensibiliser le public à l'importance d'une transition énergétique qui n'oublie pas l'esthétique.

En célébrant les lauréats lors du salon de la Home Expo le 10 octobre dernier, cette première édition soulignait le rôle essentiel de l'architecture dans la transformation durable et esthétique des espaces de vie.

### JURY

- Ministère de l'Économie (Direction générale de l'Énergie)
- Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
- Ministère du Logement
- Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
- Chambre des Métiers
- Fédération des Artisans
- Chambre Immobilière
- Klima-Agence

#### PLUS D'INFORMATIONS

Découvrez les lauréats de ce premier Prix Élégance énergétique : [klima-agence.lu/elegance-energetique2024](https://klima-agence.lu/elegance-energetique2024).

Catégorie

Énergie solaire

**Projet réalisé  
sur nouveau  
bâtiment**

Lauréat

- Objet : Lycée Technique pour Professions de Santé
- Adresse : Ettelbrück
- Architecte(s) : Fabeck Architectes
- Ingénieur technique : Betic
- Ingénieur statique : Daedalus Engineering

Appréciation du jury

Particulièrement bien intégré dans l'enveloppe extérieure du bâtiment, aussi bien dans la toiture que dans la façade. Prise en compte de l'intégralité de la toiture.



Catégorie

Énergie solaire

**Projet réalisé  
sur bâtiment  
existant**

Lauréat

- Objet : Maison individuelle avec toiture solaire
- Adresse : Vianden
- Corps de métier : Sun Energie Cooperative Voltmax

Appréciation du jury

Solution discrète pour une rénovation de toiture, favorisant la prise en compte de l'intégralité de la toiture et reproductible à grande échelle. Disponibilité de plusieurs types de produits similaires sur le marché.





Catégorie

Énergie solaire

**Projet réalisé  
sur nouveau  
bâtiment**

Lauréat

- Objet: Maison multifonctionnelle
- Adresse: Helmsange
- Architecte(s): Paul Mathey Architecture et Design
- Ingénieur structure: SGI Ingénierie Luxembourg
- Corps de métier: C. Jans Toitures

Appréciation du jury

Bonne intégration dans le concept architectural. Positionnement original intégrant les autres éléments de la toiture.



Catégorie

**Pompe à chaleur**

Mention du jury

- Objet: Maison multifonctionnelle
- Adresse: HELMSANGE
- Architecte(s): Paul Mathey Architecture et Design
- Ingénieur structure: SGI Ingénierie Luxembourg
- Corps de métier: C. Jans Toitures

Appréciation du jury

Effort pour intégrer la pompe à chaleur dans l'aménagement extérieur. Attention à ne pas pénaliser la performance et la maintenance de la pompe à chaleur.





Catégorie

Énergie solaire

**Projet réalisé  
sur un nouveau  
bâtiment**

Mention du jury

- Objet : Maison unifamiliale
- Adresse : Bertrange
- Architecte(s) : FAT Architects
- Ingénieur technique : EnTec
- Ingénieur structure : Pyttlik und Bormann
- Corps de métier : Hecker Holzbau  
Zöllner Fensterbau
- Autres acteurs impliqués : Flach

Appréciation du jury

Intégration soignée des modules photovoltaïques dans la surface de la toiture.

Catégorie

**Installation  
de ventilation**

Lauréat

- Objet : Lycée Technique pour Professions de Santé
- Adresse : Ettelbrück
- Architecte(s) : Fabeck Architectes
- Ingénieur technique : Betic
- Ingénieur statique : Daedalus Engineering

Appréciation du jury

Bonne intégration dans le concept architectural général. Mention spéciale pour l'intégration de la pompe à chaleur dans le rejet d'air de la centrale de ventilation.



# Mon projet préféré

Crèche de Roodt-sur-Syre par Emile Eicher, Président du Syvicol



La nouvelle crèche du campus scolaire de Roodt-sur-Syre dans la commune de Betzdorf est un projet pilote unique qui marie circularité, santé au travail et produits naturels locaux de façon exemplaire. Il s'agit de la crèche la plus écologique du pays, qui pourra accueillir 100 enfants dès la prochaine rentrée scolaire.

Pour sa construction, le choix s'est porté sur des matériaux naturels locaux. L'argile utilisée pour les murs provient de la région et permet de conserver la fraîcheur en été et la chaleur en hiver, tout en maintenant un taux d'humidité optimal. Le bois et les parquets sont quant à eux issus des forêts communales ou ont été recyclés dans une approche d'économie circulaire. La production de ces matériaux est aujourd'hui artisanale, mais pourrait à l'avenir être réalisée à plus grande échelle et devenir le futur de ce type de construction.

D'un point de vue architectural, je trouve ce bâtiment spacieux, convivial et lumineux. Il est également low-tech, ce qui offre la possibilité d'atteindre un niveau de confort élevé et facilite l'entretien.



**FICHE TECHNIQUE**

Maître d'ouvrage

Administration Communale  
de Betzdorf

Architecte

Bureau d'architecture  
Valente/ZRS Architekten  
Ingenieure

Ingénieurs-Conseils

Schroeder&Associés  
Goblet Lavandier  
& Associés

Année de construction

2021-2024

Superficie:

11,2 ares

Je suis convaincu que ce projet nous permet d'emprunter de nouvelles voies. La commune de Betzdorf a eu le courage de se lancer en utilisant d'anciennes techniques. Si l'on souhaite bâtir dans le respect des matériaux et de l'environnement, il faut repenser la construction. Il nous reste maintenant à voir comment le bâtiment se portera sur le long terme pour pouvoir en tirer un bilan.



# Actualités

Découvrez  
le programme  
du LUCA  
pour les mois  
à venir!



Cette année, le LUCA poursuit la réflexion engagée sur le logement avec l'exposition « Our New Housing – An Invitation to Cooperate », qui ouvrira ses portes le 13 mars. Réalisée en collaboration avec l'architecte et docteur en architecture Céline Zimmer et avec le soutien du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, cette exposition examine l'anatomie du marché du logement au Luxembourg et présente un modèle alternatif à la croisée du secteur public et du secteur privé: les coopératives d'habitation.

Le programme-cadre de l'exposition comprendra un cycle de conférences qui mettra l'accent sur le rôle que les architectes ont à jouer dans la création et le développement des coopératives, mais aussi sur l'importance de la gouvernance dans la réussite d'un projet de ce genre. Avec le soutien de l'Œuvre, la curatrice de l'exposition proposera une série d'ateliers qui permettront de mieux comprendre les enjeux et avantages que présente ce modèle d'habitat participatif – notamment en termes de qualité architecturale – ainsi que son cadre économique et réglementaire.

Dans le cadre de l'initiative citoyenne HouseEurope!, le LUCA organise le 2 avril, en collaboration avec le CNCI, la soirée de conférences « Du patrimoine industriel au soin de la matière » au cours de laquelle interviendront les architectes Franklin Azzi et Nicola Delon (Encore Heureux).

Tout au long de l'année, les partenaires locaux de HouseEurope! organiseront des événements afin de promouvoir cette initiative en faveur de la préservation et de la reconversion des bâtiments existants.

Le LUCA continue également de développer activement son programme pédagogique en proposant des visites guidées de ses expositions et des ateliers pour adultes et jeune public en lien avec les thématiques de ses expositions.

Soutenez le LUCA! Vos dons sont déductibles d'impôts!

L'action du LUCA est possible grâce au généreux soutien et à l'engagement de ses partenaires, sponsors et de donateurs comme vous! Votre soutien nous motive à poursuivre notre mission.

Pourquoi faire un don?

- Parce que vous appréciez notre programmation et que vous aimez ce que nous faisons
- Pour soutenir la valorisation de notre environnement bâti
- Pour favoriser l'accès de tous à la Baukultur
- Pour encourager l'échange d'idées et les débats sur l'architecture et ses disciplines afférentes

Faites un don sur [LUCA.lu](http://LUCA.lu)  
soutenez-nous



À PROPOS DU LUCA

Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif dont la principale mission est de promouvoir la qualité et la culture architecturale.

Travaillant en étroite collaboration avec les principaux acteurs locaux dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie et du patrimoine (OAI, INPA, March Uni.lu), le LUCA aborde à travers une approche pluridisciplinaire et multiscale les enjeux que soulève la production de l'environnement bâti.

Infos & programme sur [luca.lu](http://luca.lu)

Inscrivez-vous !

En 2025, nous vous donnons rendez-vous le 15 mai pour souffler ensemble les 35 bougies de notre histoire... 35 années de découvertes et de belles rencontres qui ne demandent qu'à être partagées avec vous.

— 15.05.2025, 19h00  
— Lieu: European  
Convention  
Center Luxembourg



**OAI** 35 ans | 2025  
Luxembourg

# CONFERENCE

## Architects + Engineers: Partnership for Resilient Design

15 May 2025 · 9:00 – 17:00 CEST  
European Convention Centre  
Luxembourg



REGISTRATION : [OAI.LU/CONFERENCELUX](https://oai.lu/conferencelux)



## Conférence

### Architects + Engineers: Partnership for Resilient Design

In recent years, thanks in particular to the New European Bauhaus, there has been a growing political awareness of the positive contribution that a high-quality built environment can make to the common good.

The New European Bauhaus invites us collectively to reimagine our living spaces in order to make them more sustainable, inclusive and beautiful and to create enabling conditions for the green transition. It also promotes greater collaboration between stakeholders of the buildings and construction sector, rightly emphasizing that a transdisciplinary approach is a prerequisite for high-quality places.

Intellectual services of architects and consulting engineers play a central role in the planning and design of our built environment – from buildings to public spaces and infrastructure. The services they provide therefore contribute significantly to the public interest.

The procurement phase is a critical time in the life cycle of a construction project. The choice of the procedure, its terms and conditions as well as the project brief have a significant impact on the design and construction works and the ultimate quality of what is built and the purposes it serves.

For the first time, the Order of Architects and Consulting Engineers in Luxembourg (OAI) and the pan-European organisations representing the architectural profession (ACE) and the

consulting engineering companies (EFCA) and the chartered engineering professions (ECEC) are joining forces to organise a common conference that will aim to:

- Showcase how the architectural and engineering professions create resilient design, in line with the New European Bauhaus ambitions;
- Explore challenges they face and innovative tools that can support their collaboration;
- Highlight the specificities of the procurement of design services and make concrete recommendations for the revision of the EU Public Procurement Directive, so that it can best support high-quality design in Europe.

The conference will be attended by around 300 professionals from the built environment from all over Europe, including high-level representatives from the OAI, ACE, EFCA and ECEC, as well as the European Commission and the Luxembourg Government.

Simultaneous English-French translation will be provided.

The conference is co-funded by the Creative Europe programme of the European Union.

## Programme

Moderator: Jacki Davis

— 09:00 – 12:25

Morning session

09:00 – 09:20

Welcome by the four Presidents

Michelle Friederici, OAI President;  
Ruth Schagemann, ACE President;  
Inés Ferguson Vazquez De Parga,  
EFCA President;  
Nina Dražin Lovrec, ECEC President

09:20 – 09:50

Collaboration for the highest  
quality design / 2 iconic collabora-  
tive projects in Luxembourg

Lycée Michel Rodange  
Mathieu Nicol, Architect,  
Jim Clèmes Associates;  
Schroeder & Associés –  
Felgen & Associés Engineering –  
Mersch Ingénieurs-Paysagistes

POST Headquarters Helix  
Shahram Agaajani, Architect,  
METAFORM;  
T6 – Ney & Partners –  
INCA, Ingénieurs-Conseils Associés  
– Goblet Lavandier & Associés

09:50 – 10:00

Interactive session – live poll /  
survey and instant results  
Collaboration – NEB –  
Procurement

10:00 – 10:15

“Maîtrise d’oeuvre OAI –  
MOAI.LU”  
Methodology and related  
standard contracts

Corinne Stephany, Architect;  
Jacques Seywert, Consulting  
Engineer;  
Mike Dusseldorf, Consulting  
Engineer

New European Bauhaus as  
a platform for collaborative,  
innovative and resilient design

10:15 – 11:00

Panel 1: Achieving resilient  
design through collaborative  
planning, involving all  
key parties

Josip Atalic, University of Zagreb;  
Jeffrey Seeck, EFCA Future Trends  
Committee Chair;  
Carla Lima Vieira, ACE Executive  
Board Member, Coordinator of the  
“Access to the Profession” Area

11:00 – 11:30

Coffee break

11:30 – 12:20

Panel 2: Collaboration  
of partners via innovative,  
collaborative tools

11:30 – 12:15  
Gilles Christnach, CEO CRTI-B  
Diego Zoppi, ACE Executive

Board Member, Coordinator of the  
"Practice of the Profession" Area  
Ingrid ALVSÅKER, EFCA Digitalisa-  
tion & BIM Committee Member  
12:15–12:20  
HouseEurope!  
Florian HERTWECK, Architect,  
Prof. MARCH Uni.lu

12:20–13:45  
Lunch break (Foyer 1, level 0)

— 13:45–17:00  
Afternoon session

New European Bauhaus:  
inspiration for the revision of the  
Public Procurement Directive

13:45–14:15  
What do design partners want  
from the revision of the Public  
Procurement Directive?  
Common position ACE/EFCA/  
ECEC/OAI

Quality/qualification based  
selection  
Pierre HURT, OAI CEO  
Valueapp.lu: Value Delivery –  
How to Calculate Time-Effort  
Transparently  
Sacha Menz and Axel PAULUS,  
ETH-Zurich

New European Bauhaus  
as a driver for change  
in procurement practice

14:15–15:00  
Panel 3: Application of best  
practice from the first 5 years  
of the New European Bauhaus,  
in the revision of the Directive

Lucia Martinez Lorenzo, EC, DG  
GROW, Public Procurement Unit;  
Melanie Waldmann, EFCA Working  
Group on Public Procurement Expert;  
Katarina O'cofaigh, ACE Public  
Procurement Work Group Chair

15:00–15:30  
Coffee break

15:30–16:15  
Panel 4 Prioritising quality,  
innovation and resilience  
over price

15:30–15:40  
French Law on Public  
Contracting (MOP);  
Fabien Gantois, CNOA France  
Vice-President

15:40–16:15  
Nina Dražin Lovrec, ECEC President;  
Jaap De Koning, EFCA Internal  
Market Committee Chair;  
Carl Bäckstrand, ACE Vice-President

— Conclusions  
16:15–17:00

16:15–16:25  
Architectural Policies in Europe  
Implementation of quality criteria  
in Luxembourg  
Eric Thill, Minister of Culture  
16:25–17:00  
Ruth Schagemann, ACE President;  
Inés Ferguson Vazquez De Parga,  
EFCA President;  
Nina Dražin Lovrec, ECEC President;  
Michelle Friederici, OAI President

— 15.05.2025,  
09h00–17h00  
— Place: European Convention  
Centre Luxembourg (ECCL)



PROCHAINS  
MAGAZINES OAI  
Magazine OAI n°9:  
Juin 2025  
Magazine OAI n°10:  
Octobre 2025  
Magazine OAI n°11:  
Janvier 2025

Vous pouvez nous  
soumettre vos  
propositions pour  
la Tribune libre  
par mail:  
[oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)



En couverture

- Vélodukt, piste cyclable et piétonne, Esch-sur-Alzette
- Jim Clemes Associates; TR-Engineering; Goblet Lavandier & Associés; Mersch Ingénieurs-Paysagistes;
- Lauréat du Bauhärepräis 2024 [www.bhp.lu](http://www.bhp.lu)